



B2GOLD CORP.
États financiers consolidés
31 décembre 2016 et 2015



Le 15 mars 2017

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de B2Gold Corp.

Nous avons réalisé des audits intégrés des états financiers consolidés de B2Gold Corp. au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 et de son contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2016. Nos opinions, sur la base de nos audits, sont présentées ci-après.

Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de B2Gold Corp., qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 et les états consolidés du résultat net, les états consolidés du résultat global, les tableaux consolidés des flux de trésorerie et les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Les normes d'audit généralement reconnues du Canada requièrent également que nous nous conformions aux règles de déontologie.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir, par sondages, des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de la Société portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des principes et des méthodes comptables retenus et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.

*PricewaterhouseCoopers Place, 250 Howe Street, Suite 700, Vancouver, British Columbia, Canada V6C 3S7
Tél. : +1 604 806 7000, Téléc. : +1 604 806 7806, www.pwc.com/ca/fr*

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de B2Gold Corp. au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

Rapport sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons également effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de B2Gold Corp. au 31 décembre 2016 en nous fondant sur les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (« COSO »).

Responsabilité de la direction pour le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction est responsable du maintien d'un contrôle interne à l'égard de l'information financière efficace et de l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière figurant dans le rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne à l'égard de l'information financière efficace a été maintenu dans tous ses aspects significatifs.

Un audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière comporte l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'appréciation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction de notre appréciation du risque, ainsi que la mise en œuvre d'autres procédures que nous jugeons nécessaires dans les circonstances.

Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable pour fonder notre opinion d'audit sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

Définition du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une Société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend les politiques et les procédures qui : i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions



d'actifs de la Société; ii) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la Société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la Société; iii) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la Société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

Limites inhérentes

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le degré de conformité aux politiques et aux procédures diminue.

Opinion

Nous sommes d'avis que B2Gold Corp. a maintenu, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2016 selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le COSO.

Signé « PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l. »

Comptables professionnels agréés

B2GOLD CORP.**ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET****EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE**

(en milliers de dollars américains, sauf les actions et les montants par action)

	2016	2015
Produits des activités ordinaires tirés de l'or	683 293 \$	553 656 \$
Coût des ventes		
Coûts de production (note 20)	(275 400)	(299 317)
Amortissement et épuisement	(172 324)	(144 294)
Redevances et impôts et taxes sur la production	(25 493)	(23 016)
Coût des ventes total	(473 217)	(466 627)
Marge brute	210 076	87 029
Frais généraux et frais d'administration	(40 918)	(36 392)
Paiements fondés sur des actions (note 12)	(13 651)	(15 215)
Profit (perte) à la vente de biens miniers (note 8)	(9 886)	2 192
Réduction de valeur de participations dans des biens miniers (note 8)	(5 068)	(16 095)
Pertes de change	(2 737)	(3 169)
Provision au titre des taxes sur les intrants non récupérables	(2 767)	(660)
Dépréciation d'actifs à long terme (note 8)	-	(107 984)
Autres	(8 791)	(4 479)
Résultat d'exploitation	126 258	(94 773)
Profit latent (perte latente) sur la juste valeur des billets convertibles (note 10)	(46 742)	6 903
Relations avec les collectivités	(5 051)	(4 687)
Charge d'intérêts et de financement	(10 184)	(16 104)
Perte réalisée sur les instruments dérivés (note 15)	(13 962)	(5 367)
Profit latent (perte latente) sur les instruments dérivés (note 15)	22 697	(23 487)
Réduction de valeur de placements à long terme (note 7)	(2 856)	(6 752)
Autres	(1 630)	823
Résultat avant impôt	68 530	(143 444)
Impôt sur le résultat exigible, retenues à la source et autres impôts (note 17)	(25 064)	(9 171)
Produit (charge) d'impôt sur le résultat différé (note 17)	(4 866)	7 502
Résultat net de l'exercice	38 600 \$	(145 113) \$
Attribuable aux :		
Actionnaires de la société	39 131 \$	(149 946) \$
Participations ne donnant pas le contrôle	(531)	4 833
Résultat net de l'exercice	38 600 \$	(145 113) \$
Résultat par action (attribuable aux actionnaires de la société) (note 12)		
De base	0,04 \$	(0,16) \$
Dilué	0,04 \$	(0,16) \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers) (note 12)		
De base	941 737	922 114
Dilué	955 145	922 114

Se reporter aux notes annexes.

B2GOLD CORP.
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL
EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE
(en milliers de dollars américains)

	2016	2015
Résultat net de l'exercice	38 600 \$	(145 113) \$
Autres éléments du résultat global		
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat net :		
- Écart de conversion cumulé	-	(23 208)
- Profit latent (perte latente) sur les placements, déduction faite de la charge d'impôt différé (note 7)	819	(1 493)
Autres éléments du résultat global pour l'exercice	819	(24 701)
Résultat global de l'exercice	39 419 \$	(169 814) \$
Total des autres éléments du résultat global attribuables aux :		
Actionnaires de la société	819 \$	(23 962) \$
Participations ne donnant pas le contrôle	-	(739)
	819 \$	(24 701) \$
Résultat global attribuable aux :		
Actionnaires de la société	39 950 \$	(173 908) \$
Participations ne donnant pas le contrôle	(531)	4 094
	39 419 \$	(169 814) \$

Se reporter aux notes annexes.

B2GOLD CORP.
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE
(en milliers de dollars américains)

	2016	2015
Activités d'exploitation		
Résultat net de l'exercice	38 600 \$	(145 113) \$
Provisions au titre de la remise en état des mines réglées (note 11)	(153)	(414)
Charges sans effet sur la trésorerie (note 18)	245 434	313 100
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 18)	(4 336)	14 252
Produit des ventes payées d'avance (note 13)	120 000	-
Variation des taxes sur la valeur ajoutée à recevoir à long terme	12 266	(6 423)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	411 811	175 402
Activités de financement		
Sommes prélevées sur la facilité de crédit, déduction faite des coûts de transaction (note 10)	100 000	243 661
Remboursement sur la facilité de crédit (note 10)	(125 000)	(150 000)
Sommes prélevées sur la facilité d'emprunt pour équipement d'Otjikoto, déduction faite des coûts de transaction (note 10)	11 043	3 883
Remboursement sur la facilité d'emprunt pour équipement d'Otjikoto (note 10)	(8 360)	(6 865)
Remboursement des emprunts pour équipement au Nicaragua (note 10)	(1 783)	(1 531)
Actions ordinaires émises contre trésorerie à l'exercice d'options sur actions (note 12)	39 758	563
Actions ordinaires émises au titre du placement au cours du marché déduction faite des frais d'émission (note 12)	44 467	-
Intérêts et commissions d'engagement payés	(18 336)	(14 584)
Variation de la trésorerie soumise à restrictions	(1 319)	263
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	40 470	75 390
Activités d'investissement		
Dépenses liées aux intérêts miniers :		
Mine Otjikoto, dépenses d'investissement de mise en valeur et de maintien	(39 241)	(34 780)
Mine Masbate, dépenses d'investissement de mise en valeur et de maintien	(31 892)	(37 691)
Mine La Libertad, dépenses d'investissement de mise en valeur et de maintien	(18 543)	(20 503)
Mine Limon, dépenses d'investissement de mise en valeur et de maintien	(7 749)	(18 846)
Projet Fekola, mise en valeur	(241 739)	(91 439)
Projet Fekola, dépenses préalables à la construction	-	(37 926)
Gramalote, préfaisabilité et prospection	(11 784)	(10 638)
Autres activités de prospection et de mise en valeur (note 18)	(37 036)	(33 997)
Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle (note 8)	(6 000)	(6 138)
Acquisition de droits (note 8)	-	(4 000)
Autres	2 137	1 041
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(391 847)	(294 917)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	60 434	(44 125)
Incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(906)	(3 296)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	85 143	132 564
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	144 671 \$	85 143 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 18)		

Se reporter aux notes annexes.

B2GOLD CORP.
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE
(en milliers de dollars américains)

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Actif		
Courant		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	144 671 \$	85 143 \$
Créances, charges payées d'avance et autres	10 723	11 532
Taxe sur la valeur ajoutée et autres taxes à recevoir	16 984	20 597
Stocks (note 6)	104 691	86 324
	277 069	203 596
Placements à long terme (note 7)	10 028	10 163
Montants à recevoir au titre de la taxe sur la valeur ajoutée	18 024	24 804
Participations dans des biens miniers (note 8 et note 23 - tableaux)		
- Détenues par des filiales	1 950 356	1 723 366
- Participations dans des coentreprises	53 724	42 394
	26 934	20 059
Autres actifs (note 9)		
	2 336 135 \$	2 024 382 \$
Passif		
Courant		
Dettes d'exploitation et charges à payer	81 722 \$	58 744 \$
Impôts et taxes à payer	13 180	10 686
Partie courante de la dette à long terme (note 10)	13 935	11 726
Partie courante des instruments dérivés à la juste valeur (note 15)	3 466	10 618
Partie courante des provisions pour remise en état des mines (note 11)	-	483
Partie courante des ventes payées d'avance (note 13)	57 450	-
Autres passifs courants (note 8)	6 288	6 663
	176 041	98 920
Instruments dérivés à la juste valeur (note 15)	6 439	18 968
Dette à long terme (note 10)	472 845	451 466
Ventes payées d'avance (note 13)	62 550	-
Provisions pour remise en état des mines (note 11)	81 162	63 539
Impôt différé (note 17)	74 072	68 939
Obligation au titre des avantages du personnel	7 860	6 814
Autres passifs à long terme (note 8)	602	3 197
	881 571	711 843
Capitaux propres		
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		
Capital-actions (note 12)		
Émis : 964 892 433 actions ordinaires (927 073 436 au 31 déc. 2015)	2 151 993	2 036 778
Surplus d'apport	56 191	70 051
Cumul des autres éléments du résultat global	(95 435)	(96 254)
Déficit	(667 760)	(706 891)
	1 444 989	1 303 684
Participations ne donnant pas le contrôle	9 575	8 855
	1 454 564	1 312 539
	2 336 135 \$	2 024 382 \$
Engagements (note 22)		

Approuvé par le conseil

« Clive T. Johnson » administrateur

« Robert J. Gayton » administrateur

Se reporter aux notes annexes.

B2GOLD CORP.**ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES****EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE**

(en milliers de dollars américains)

	2016						
	Actions (en milliers)	Capital- actions	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Déficit	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2015	927 073	2 036 778 \$	70 051 \$	(96 254) \$	(706 891) \$	8 855 \$	1 312 539 \$
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	39 131	(531)	38 600
Profit latent sur les placements, déduction faite de la charge d'impôt différé (note 7)	-	-	-	819	-	-	819
Actions émises au titre du placement au cours du marché (note 12)	14 847	44 204	-	-	-	-	44 204
Actions émises à l'exercice d'options sur actions (note 12)	19 458	39 758	-	-	-	-	39 758
Actions en attente d'émission au titre de l'exercice d'options sur actions	365	843	-	-	-	-	843
Actions émises à l'acquisition des droits à la valeur d'actions de négociation restreinte (« RSU ») (note 12)	2 533	4 984	(4 984)	-	-	-	-
Actions émises pour des intérêts miniers	616	1 716	-	-	-	-	1 716
Actions émises au titre du régime incitatif (note 12)	-	16	-	-	-	-	16
Paielements fondés sur des actions (note 12)	-	-	14 818	-	-	-	14 818
Participation ne donnant pas le contrôle relativement à Kronk Resources Inc. (note 7)	-	-	-	-	-	1 251	1 251
Virement au capital-actions à l'exercice d'options sur actions et d'actions incitatives	-	23 694	(23 694)	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2016	964 892	2 151 993	56 191	(95 435)	(667 760)	9 575	1 454 564

	2015						
	Actions (en milliers)	Capital- actions	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Déficit	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2014	917 652	2 018 468 \$	59 789 \$	(71 553) \$	(536 617) \$	55 253 \$	1 525 340 \$
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	(149 946)	4 833	(145 113)
Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle (note 7)	3 111	6 000	-	-	(12 328)	(45 470)	(51 798)
Acquisition de droits (note 8)	2 995	4 700	-	-	(8 000)	-	(3 300)
Financement pour le compte d'une participation ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	(5 022)	(5 022)
Écart de conversion cumulé	-	-	-	(23 208)	-	(739)	(23 947)
Perte latente sur les placements déduction faite de la charge d'impôt différé (note 8)	-	-	-	(1 493)	-	-	(1 493)
Actions émises à l'exercice d'options sur actions (note 12)	576	564	-	-	-	-	564
Actions émises à l'acquisition des RSU (note 12)	2 564	6 363	(6 363)	-	-	-	-
Actions émises pour des intérêts miniers	175	206	-	-	-	-	206
Paielements fondés sur des actions (note 12)	-	-	17 102	-	-	-	17 102
Virement au capital-actions à l'exercice d'options sur actions	-	477	(477)	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2015	927 073	2 036 778	70 051	(96 254)	(706 891)	8 855	1 312 539

Se reporter aux notes annexes.

B2GOLD CORP.
NOTES ANNEXES
31 décembre 2016 et 2015

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire.)

1 Nature des activités

B2Gold Corp. (« B2Gold » ou la « Société ») est un producteur d'or établi à Vancouver qui possède quatre mines en exploitation (une en Namibie, une aux Philippines et deux au Nicaragua), une mine en cours de construction au Mali ainsi qu'un portefeuille d'autres actifs d'évaluation et de prospection au Mali, au Burkina Faso, en Colombie, au Nicaragua et en Finlande.

La Société exploite la mine Otjikoto en Namibie, dont la production commerciale a débuté le 28 février 2015, ainsi que la mine La Libertad et la mine Limon au Nicaragua et la mine Masbate aux Philippines. La Société détient une participation effective de 90 % dans le projet Fekola au Mali, dont la mine est actuellement en cours de construction, une participation effective de 81 % dans le projet aurifère Kiaka au Burkina Faso et une participation en coentreprise de 49 % dans le bien Gramalote en Colombie.

B2Gold est une société ouverte qui est cotée à la Bourse de Toronto sous le symbole « BTO », à la NYSE MKT LLC sous le symbole « BTG » et à la Bourse de Namibie sous le symbole « B2G ». Le siège social de B2Gold est sis au 595 Burrard Street, Suite 3100, Three Bentall Centre, Vancouver (Colombie-Britannique), V7X 1J1.

2 Base d'établissement

Les présents états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») en vigueur au 31 décembre 2016. La publication des états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration en date du 14 mars 2017.

3 Prises de position comptables récentes

Normes comptables et modifications publiées mais non encore entrées en vigueur

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'IASB a publié IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette nouvelle norme établit un nouveau modèle de comptabilisation des produits des activités ordinaires fondé sur le contrôle qui pourrait changer le moment où sont comptabilisées les produits des activités ordinaires. La Société évalue actuellement l'incidence qu'aura la norme sur ses états financiers consolidés.

IFRS 9 – Instruments financiers

La version définitive d'IFRS 9, *Instruments financiers*, a été publiée en juillet 2014 en remplacement d'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 comporte deux catégories d'évaluation des actifs financiers : le coût amorti et la juste valeur. De plus, la nouvelle norme modifie certaines dispositions d'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, prévoyant notamment des obligations d'information étoffées au sujet des placements en instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur dans les autres éléments du résultat global et des indications sur les passifs financiers et la décomptabilisation des instruments financiers. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et l'application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence qu'aura la norme sur ses états financiers consolidés.

IFRS 16 – Contrats de location

L'IASB a publié IFRS 16, *Contrats de location*, qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Cette nouvelle norme élimine le classement des contrats de location en tant que contrats de location simple ou contrats de location financement et introduit plutôt un modèle comptable unique pour les preneurs qui impose à ces derniers de comptabiliser les actifs et les passifs au titre de tous les contrats de location dont la durée est supérieure à 12 mois. Une application anticipée est permise si IFRS 15 a été adoptée déjà ou si elle s'applique à partir de la même date. La Société évalue actuellement l'incidence qu'aura la norme sur ses états financiers consolidés.

B2GOLD CORP.
NOTES ANNEXES
31 décembre 2016 et 2015

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire.)

4 Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables ayant servi à la préparation des présents états financiers sont les suivantes.

Périmètre de consolidation

Les états financiers de la Société consolident les comptes de B2Gold et de ses filiales. L'ensemble des opérations et des soldes intragroupe ainsi que les profits et pertes latents découlant d'opérations intragroupe sont éliminés lors de la consolidation.

Les principales filiales en propriété exclusive et en propriété partielle de la Société sont présentées ci-dessous :

	Participation en %
- Philippines Gold Processing & Refining Corporation (« Masbate »)	100
- Desarrollo Minero de Nicaragua, S.A. (« Libertad »)	100
- Triton Minera S.A. (« Limon »)	95
- B2Gold Namibia (Pty) Ltd. (« Otjikoto »)	90
- Fekola SA (« Fekola ») (note 8)	100
- Kiaka Gold SARL (« Kiaka »)	100
- Mocoa Ventures Ltd. (« Mocoa »)	100

Les filiales sont des entités contrôlées par la Société. Le contrôle existe lorsque la Société détient le pouvoir sur une entité détenue, lorsque la Société est exposée ou a droit à des rendements variables de l'entité détenue et lorsque la Société a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur l'entité détenue. Les filiales sont entièrement consolidées à partir de la date à laquelle B2Gold en obtient le contrôle et elles sont déconsolidées à partir de la date à laquelle cesse le contrôle.

Le bien Gramalote de la Société situé en Colombie est exploité sous forme de coentreprise constituée en personne morale avec AngloGold Ashanti Limited (« AngloGold »), laquelle est comptabilisée à titre d'entité contrôlée conjointement (« ECC »). La Société ne contrôle pas, directement ou indirectement, cette ECC. B2Gold comptabilise sa participation dans cette ECC selon la méthode de la mise en équivalence.

La Société a établi, dans le cadre de son régime incitatif (note 12), une fiducie au profit de ses administrateurs, dirigeants, employés et fournisseurs de services. La Société consolide cette fiducie, puisqu'elle a le pouvoir d'en contrôler les politiques financières et d'exploitation et d'obtenir les avantages de ses activités.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la Société a déterminé que, conformément à IFRS 10, elle avait acquis le contrôle de Kronk Resources Inc. (« Kronk »), société fermée liée constituée sous le régime des lois de l'Ontario. Par conséquent, la Société a intégré les résultats de Kronk dans ses résultats consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Regroupements d'entreprises

Aux fins d'un regroupement d'entreprises, les actifs acquis et les passifs repris doivent constituer une entreprise. Une entreprise se compose d'entrées et de processus appliqués à ces entrées qui sont susceptibles de créer des sorties. Même si les entreprises produisent habituellement des sorties, les sorties ne sont pas nécessaires pour qu'un ensemble intégré soit considéré comme une entreprise puisque la Société prend en compte d'autres facteurs pour déterminer si un ensemble d'activités ou d'actifs constitue une entreprise.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, selon laquelle les actifs acquis et les passifs repris sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition, l'excédent de la contrepartie à l'acquisition sur la juste valeur étant comptabilisé à titre de goodwill. La participation ne donnant pas le contrôle liée à une acquisition peut être évaluée à la juste valeur ou à la quote-part de la juste valeur des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise qui revient à la participation ne donnant pas le contrôle.

L'excédent i) de la contrepartie totale transférée par la Société, évaluée à la juste valeur, compte tenu de la contrepartie éventuelle, et ii) des participations ne donnant pas le contrôle de l'entreprise acquise sur la juste valeur à la date d'acquisition du montant net des actifs acquis et des passifs repris est comptabilisé en tant que goodwill. Si la juste valeur attribuable à la quote-part qui revient à la Société des actifs nets identifiables dépasse le coût d'acquisition, l'écart est comptabilisé à titre de profit dans l'état consolidé du résultat net.

B2GOLD CORP.
NOTES ANNEXES
31 décembre 2016 et 2015

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire.)

Si la contrepartie est conditionnelle à des événements futurs, le coût d'acquisition provisoire comptabilisé tient compte de la meilleure estimation que fait la direction de la juste valeur des montants éventuels dont le paiement est attendu. Les justes valeurs provisoires attribuées à la date de présentation de l'information sont arrêtées dans l'année suivant la date d'acquisition, avec retraitement rétroactif à la date d'acquisition au besoin.

Les coûts de transaction, autres que les coûts associés à l'émission de titres d'emprunt ou de titres de capitaux propres, que la Société engage en lien avec un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Goodwill

Le goodwill qui découle des acquisitions de la Société comprend (sans s'y limiter) : i) la capacité de la Société à mettre en œuvre des synergies grâce à la gestion de l'entreprise acquise au sein de la Société; ii) le potentiel d'accroissement des réserves et des ressources par l'entremise d'activités de prospection; et iii) l'obligation de comptabiliser un passif d'impôt différé au titre de l'écart entre la juste valeur attribuée et la valeur fiscale des actifs acquis et des passifs repris.

Le goodwill n'est pas amorti. La Société soumet le goodwill à un test de dépréciation chaque année et lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si la valeur comptable d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») à laquelle un goodwill a été attribué en dépasse la valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée au titre de l'excédent. La perte de valeur est d'abord portée en réduction de la valeur comptable du goodwill attribué à l'UGT afin de la ramener à zéro, et elle est ensuite imputée aux autres actifs de l'UGT en fonction de la valeur comptable relative de ceux-ci. Les pertes de valeur comptabilisées au titre du goodwill ne sont pas reprises ultérieurement si celui-ci recouvre sa valeur.

Le goodwill est affecté aux UGT aux fins des tests de dépréciation. Il est réparti entre les unités génératrices de trésorerie ou les groupes d'UGT qui devraient bénéficier du regroupement d'entreprises ayant donné naissance au goodwill. Si la composition d'une ou de plusieurs unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill a été affecté est modifiée par suite d'une réorganisation, le goodwill est réaffecté aux unités concernées.

Participations dans des partenariats

Un partenariat est un accord contractuel selon lequel deux parties ou plus entreprennent une activité économique faisant l'objet d'un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle, de sorte que les décisions financières et d'exploitation importantes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les partenariats de la Société se composent d'entités contrôlées conjointement (ce qui nécessite la constitution en personne morale) et ils sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation initiale est comptabilisée au coût. Le financement supplémentaire affecté à une entreprise détenue est comptabilisé à titre d'augmentation de la valeur comptable de la participation. La valeur comptable est ajustée pour tenir compte de la quote-part qui revient à la Société du résultat net, des profits ou pertes de dilution, des amortissements ou des pertes de valeur après l'acquisition.

Conversion des devises

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du groupe sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars américains, monnaie de présentation du groupe. Les activités d'exploitation minière de la Société se déroulent principalement dans un environnement économique où la monnaie fonctionnelle est le dollar américain.

Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en dollars américains comme suit :

- Les actifs et les passifs monétaires sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture;
- Les actifs et les passifs non monétaires sont convertis aux taux de change historiques qui étaient en vigueur à la date de chaque transaction;
- Les produits des activités ordinaires et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction, sauf les amortissements et l'épuisement, qui sont convertis aux taux de change historiques, et

B2GOLD CORP.
NOTES ANNEXES
31 décembre 2016 et 2015

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire.)

la charge de rémunération fondée sur des actions, qui est convertie aux taux de change en vigueur à la date d'attribution de la rémunération fondée sur des actions;

- Les profits et pertes de change découlant de la conversion sont portés en résultat net. Lorsque le profit ou la perte sur certains éléments non monétaires, par exemple les placements à long terme classés comme étant disponibles à la vente, est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, les écarts de conversion sont aussi pris en compte dans les autres éléments du résultat global.

Sociétés membres du groupe

Dans le cas des filiales ou des coentreprises dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar américain, les soldes et les transactions en monnaies étrangères sont convertis en dollars américains comme suit :

- Les actifs et les passifs sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture;
- Les produits des activités ordinaires et les charges sont convertis aux taux de change moyens de la période ou à des taux qui se rapprochent des taux de change réels; les éléments comme l'amortissement sont convertis au taux de change mensuel moyen;
- Les profits et pertes de change découlant de la conversion sont pris en compte dans les autres éléments du résultat global.

Les profits et pertes de change sont portés en résultat net lors de la cession substantielle, de la liquidation ou de la fermeture de l'entité à l'origine des montants visés.

Instruments financiers

La Société inscrit des actifs et des passifs financiers à l'état de la situation financière lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds en caisse, des dépôts bancaires et des autres placements très liquides à court terme dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés dans les prêts et créances.

Créances, dettes d'exploitation et charges à payer

Les créances, les dettes d'exploitation et les charges à payer ne portent pas intérêt. Elles sont initialement évaluées à la juste valeur et par la suite comptabilisées au coût amorti, lequel avoisine leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée. Lorsqu'il y a lieu, les créances sont présentées déduction faite des provisions pour créances irrécouvrables. Les créances sont classées dans les prêts et créances, tandis que les dettes d'exploitation et les charges à payer sont désignées comme passifs financiers.

Passifs liés aux contrats de location

Les passifs liés aux contrats de location portent intérêt. Ils sont initialement évalués à la valeur actualisée et par la suite comptabilisés au coût amorti. Les passifs liés aux contrats de location sont désignés comme passifs financiers.

Dettes

La Société comptabilise initialement tous les passifs financiers à la juste valeur et elle les classe soit à la juste valeur par le biais du résultat net, soit dans les prêts et emprunts, selon le cas. La dette classée dans les prêts et emprunts est par la suite évaluée au coût amorti, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La dette classée comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net est évaluée à la juste valeur à chaque date de clôture, les profits et les pertes étant portés à l'état du résultat net.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés, y compris les dérivés incorporés, sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net et, de ce fait, inscrits à la date de clôture à leur juste valeur. Les profits et les pertes latents sur les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés en résultat net au titre des autres profits ou pertes. La juste valeur des instruments dérivés est déterminée au moyen de techniques d'évaluation, suivant des hypothèses fondées sur la conjoncture du marché en vigueur à la date de clôture.

B2GOLD CORP.
NOTES ANNEXES
31 décembre 2016 et 2015

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire.)

Dépréciation des actifs financiers

À chaque date de clôture, la Société évalue s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier. Dans l'affirmative, la Société comptabilise une perte de valeur. La perte de valeur correspond à la différence entre le coût amorti du prêt ou de la créance et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument. La valeur comptable de l'actif financier est réduite de ce montant soit directement, soit indirectement au moyen d'une provision pour pertes de valeur.

Les pertes de valeur sur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont reprises au cours de périodes ultérieures si le montant de la perte diminue et que la diminution peut être objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur.

Stocks

Les lingots d'or et d'argent, le minerai en cours de traitement et les stocks de minerai sont comptabilisés au plus faible du coût moyen et de la valeur nette de réalisation. Le coût des produits finis et des travaux en cours comprend les matières premières, la main-d'œuvre directe et les autres coûts directs, ainsi que les frais de découverte pendant la phase d'exploitation et les frais généraux de production connexes (d'après une capacité d'exploitation normale), y compris la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles applicable. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif diminué des frais de vente applicables.

Lorsque la valeur des stocks a été ramenée à leur valeur nette de réalisation, une nouvelle évaluation de la valeur nette de réalisation est effectuée à chaque période subséquente. Lorsque les circonstances ayant provoqué la réduction de valeur cessent d'exister, le montant de la réduction de valeur est repris.

Les stocks de matières et de fournitures sont évalués au plus faible du coût moyen et de la valeur nette de réalisation. Le coût comprend les frais d'acquisition et de transport et les autres coûts directement attribuables.

Intérêts miniers

Les intérêts miniers comprennent les immobilisations corporelles, les biens miniers et les frais de mise en valeur, les frais de découverte différés, les dépenses de prospection et d'évaluation, les coûts d'emprunt inscrits à l'actif et la dépréciation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les dépenses de réparation et d'entretien sont comptabilisées en charges; les améliorations majeures et les remplacements qui prolongent la durée d'utilité d'un actif sont inscrits à l'actif. Les immobilisations corporelles sont amorties sur la durée de vie de la mine selon le mode des unités de production, en fonction des onces recouvrables à partir de l'estimation des réserves prouvées et probables et d'une partie des ressources mesurées et indiquées dont on peut raisonnablement prévoir qu'elles seront converties en réserves prouvées et probables. Le matériel roulant, le bassin de retenue des résidus et le matériel sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de trois à six ans, selon le cas, déduction faite de la valeur résiduelle. La Société attribue le montant initialement comptabilisé au titre d'une immobilisation corporelle aux parties significatives de celle-ci, lesquelles sont amorties séparément. La valeur résiduelle, le mode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont passés en revue chaque année et ajustés lorsqu'il y a lieu.

Pendant la phase de mise en service d'une nouvelle mine, les dépenses préalables à la production, déduction faite des produits des activités ordinaires connexes, sont inscrites à l'actif au titre des immobilisations corporelles.

Biens miniers et frais de mise en valeur

Les biens miniers et les frais de mise en valeur sont comptabilisés au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Lorsque la production débute, ces coûts sont amortis selon le mode des unités de production, en fonction des onces recouvrables à partir de l'estimation des réserves prouvées et probables et d'une partie des ressources mesurées et indiquées dont on peut raisonnablement prévoir qu'elles seront converties en réserves prouvées et probables.

L'inscription à l'actif des coûts engagés cesse lorsque l'exploitation minière d'un bien minier peut commencer de la façon prévue par la direction. Les coûts engagés au préalable, y compris l'amortissement des immobilisations corporelles connexes, sont inscrits à l'actif et le produit des ventes réalisées pendant cette période est porté en diminution des coûts inscrits à l'actif.

B2GOLD CORP.
NOTES ANNEXES
31 décembre 2016 et 2015

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire.)

La Société a recours au jugement pour déterminer à quel moment un bien minier peut être exploité de la façon prévue par la direction, compte tenu de la conception de la mine et de la nature de sa phase de mise en service initiale.

Les coûts non recouvrables associés aux projets qui ne sont pas jugés faisables sur le plan commercial sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle la non-faisabilité est établie ou lorsqu'une dépréciation de la valeur comptable du projet a été établie.

Frais de découverte différés

Les frais de découverte engagés durant la phase d'exploitation d'une mine sont considérés comme des charges de production et sont inclus dans le coût des stocks produits pendant la période au cours de laquelle les frais de découverte sont engagés, sauf s'il peut être démontré que les activités de découverte ont servi à améliorer le bien minier. Une amélioration a lieu lorsque les activités de découverte permettent d'accroître la production future de la mine en donnant accès à des réserves supplémentaires. Les frais de découverte engagés afin de préparer le corps minéralisé en vue de l'extraction sont inscrits à l'actif en tant que frais de mise en valeur et ils sont amortis selon le mode des unités de production, en fonction des réserves et des ressources auxquelles ils se rapportent.

Dépenses de prospection et d'évaluation

La Société diffère les coûts liés à l'acquisition, au maintien de son intérêt, à la prospection et à la mise en valeur des biens miniers au titre des dépenses de prospection et d'évaluation jusqu'à ce que les biens soient mis en production, abandonnés, vendus ou considérés comme ayant perdu de la valeur. Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction des réserves ou des ressources minérales d'un bien minier donné sont établies, les dépenses de prospection et d'évaluation sont reclassées au titre des biens miniers et frais de mise en valeur. Si aucun corps minéralisé pouvant être exploité n'est découvert, ces coûts sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle il est déterminé que le bien n'a aucune valeur économique future. Les frais de prospection qui ne concernent pas un bien en particulier sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

La faisabilité technique et la viabilité commerciale d'un bien minier sont évaluées en fonction de plusieurs facteurs, dont les suivants :

- la mesure dans laquelle des réserves ou des ressources minérales ont été repérées au moyen d'une étude de faisabilité ou d'un document semblable de même valeur;
- les résultats d'études d'optimisation et d'évaluations techniques plus poussées menées afin de réduire les risques du projet établis dans l'étude de faisabilité;
- le statut des permis environnementaux;
- le statut des baux ou des permis miniers.

En outre, la viabilité commerciale est réputée atteinte lorsque la Société détermine que le projet dégagera un rendement satisfaisant par rapport aux risques perçus qu'il présente. Des réserves et des ressources de minerai peuvent être déclarées à l'égard d'un projet minier non mis en valeur avant que sa viabilité commerciale ne soit entièrement établie. Les coûts d'évaluation peuvent continuer d'être inscrits à l'actif pendant la période entre la déclaration des réserves et l'autorisation de l'exploitation minière alors que d'autres travaux sont menés en vue d'étoffer le dossier de mise en valeur afin de maximiser les rendements du projet.

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt attribuables à l'acquisition ou à la construction d'actifs qualifiés dont la préparation en vue de leur utilisation prévue nécessite des délais importants sont incorporés au coût de ces actifs, jusqu'à ce que ceux-ci soient pratiquement achevés et prêts pour leur utilisation prévue. Le montant des coûts d'emprunt inscrits à l'actif ne peut dépasser le montant réel des coûts d'emprunt engagés au cours d'une période. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Dépréciation

La valeur comptable des actifs non courants est soumise à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'elle pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe des indices de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est estimée de manière à déterminer l'ampleur de la perte de valeur. Une perte de valeur est constatée au titre de l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable, et elle est comptabilisée en charges dans l'état du résultat net.

La valeur recouvrable correspond au plus élevé entre la « juste valeur diminuée des coûts de sortie » et la « valeur d'utilité » d'un actif. Lorsqu'un actif ne génère pas des flux de trésorerie indépendants de ceux d'autres actifs, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie dont relève l'actif en cause est déterminée. La juste valeur diminuée des coûts de sortie correspond au montant qui serait tiré de la vente de l'actif dans des conditions de pleine concurrence entre des contreparties compétentes agissant en toute liberté. Dans le cas des actifs miniers, cette valeur serait généralement fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés qui découleraient de la mise en valeur ou de l'utilisation continue ou de la cession éventuelle de l'actif. Aux fins de l'évaluation de ces flux de trésorerie et de leur actualisation à la valeur actualisée, les hypothèses utilisées sont celles qu'un participant du marché indépendant jugerait appropriées. Pour mesurer la valeur d'utilité, les estimations des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation continue des actifs dans leur forme actuelle et de leur cession sont ramenées à leur valeur actualisée par l'application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Les pertes de valeur sont évaluées aux fins d'éventuelles reprises lorsque les événements ou les circonstances le justifient. Lorsqu'une perte de valeur est reprise ultérieurement, le montant de la reprise est limité de sorte que la valeur comptable révisée de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie ne peut pas excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée relativement à l'actif ou à l'unité génératrice de trésorerie lors d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Placements à long terme

Les participations dans des entités qui ne sont pas des filiales, les coentreprises ou les participations dans des entreprises associées sont désignées comme placements disponibles à la vente. Ces placements sont évalués à la juste valeur lors de l'acquisition et à chaque date de clôture. Les profits et pertes latents associés à la détention de ces placements, le cas échéant, sont exclus du résultat net et pris en compte dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que le placement soit vendu et que les profits ou pertes soient réalisés, ou jusqu'à ce qu'il existe une indication objective de dépréciation du placement. Lorsqu'il existe une indication qu'un placement s'est déprécié, la perte cumulative qui était précédemment comptabilisée dans les autres éléments du résultat global est virée du cumul des autres éléments du résultat global à l'état consolidé du résultat net.

Contrats de location

Pour déterminer si un accord est, ou contient, un contrat de location, il convient de se fonder sur la substance de l'accord lors de sa passation. Il faut à cette fin apprécier si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un ou de plusieurs actifs spécifiques et si l'accord confère un droit d'utiliser l'actif.

Un réexamen après la passation de l'accord ne doit être effectué que si l'une des conditions suivantes est remplie :

- a) Une modification des termes contractuels se produit, hormis le renouvellement ou la prorogation de l'accord.
- b) Une option de renouvellement est exercée ou une prorogation est accordée, sauf si la durée du renouvellement ou de la prorogation avait été initialement incluse dans la durée du contrat de location.
- c) Il y a un changement pour déterminer si l'exécution dépend d'un actif spécifié.
- d) Il y a un changement substantiel à l'actif.

Lorsqu'un accord est réexaminé, la comptabilisation du contrat de location doit être appliquée ou cesser de s'appliquer à partir du moment où le changement de circonstances ayant donné lieu au réexamen survient dans le cas de a), c) ou d) et à partir de la date de commencement de la période de renouvellement ou de prorogation dans le cas de b).

La Société en tant que preneur

Les contrats de location-financement, qui ont pour effet de transférer à la Société la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'élément loué, sont inscrits à l'actif dès le début de la période de location (soit la date à partir de laquelle le preneur est autorisé à exercer son droit d'utilisation de l'actif loué) à la juste valeur de l'actif loué ou à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, si cette dernière est inférieure.

Les actifs loués inscrits à l'actif sont amortis sur la plus courte de la durée d'utilité estimée de l'actif et de la durée du contrat de location en l'absence de certitude raisonnable que la Société deviendra propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location.

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location simple lorsqu'il n'a pas pour effet de transférer la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

B2GOLD CORP.
NOTES ANNEXES
31 décembre 2016 et 2015

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire.)

Les paiements au titre de la location dans le cadre d'un contrat de location simple doivent être comptabilisés en charges dans l'état du résultat net sur une base linéaire, pendant toute la durée du contrat de location.

Provisions pour remise en état des mines

Les obligations futures liées à la mise hors service d'immobilisations, notamment la fermeture, le démantèlement, la restauration ainsi que le traitement continu et la surveillance des sites, sont initialement comptabilisées en tant que passifs en fonction des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisés à un taux sans risque. L'évaluation se fonde sur les flux de trésorerie futurs estimatifs, le taux d'actualisation sans risque courant et un facteur d'inflation estimatif. La valeur des provisions pour remise en état est ajustée à chaque période pour tenir compte de l'évolution des facteurs, dont le montant prévu des flux de trésorerie requis pour régler le passif, le calendrier de ces flux de trésorerie et le taux d'intérêt sans risque. Le passif est ajouté à la valeur comptable de l'immobilisation connexe, et cette valeur comptable additionnelle est amortie sur la durée de vie de l'immobilisation. Le passif s'accroît jusqu'à sa pleine valeur au fil du temps, au moyen d'imputations périodiques au résultat. Cette désactualisation est comptabilisée en charges dans l'état du résultat net. Lorsque les travaux de remise en état sont effectués ou que les passifs sont autrement réglés, le montant du passif comptabilisé est réduit.

Paielements fondés sur des actions

Le coût des options sur actions et des autres paiements fondés sur des actions réglés en titres de capitaux propres est comptabilisé selon la juste valeur estimative à la date d'attribution et imputé au résultat sur la période d'acquisition des droits.

La Société attribue des options sur actions à certains employés et administrateurs. Chaque tranche est considérée comme une attribution distincte assortie d'une période d'acquisition des droits et d'une juste valeur à la date d'attribution qui lui sont propres. La juste valeur de chaque tranche est évaluée à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. La charge de rémunération est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits par voie d'imputation au résultat, et une augmentation correspondante du surplus d'apport est comptabilisée en fonction du nombre d'attributions dont l'acquisition des droits est prévue. Le nombre d'attributions dont l'acquisition des droits est prévue est passé en revue au moins une fois l'an, tout changement étant comptabilisé immédiatement.

Impôt exigible et différé

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est inscrit dans l'état du résultat net, sauf dans la mesure où il concerne des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt sur le résultat est également comptabilisé directement dans les capitaux propres. L'impôt sur le résultat des périodes intermédiaires est comptabilisé selon le taux d'impôt qui serait applicable au résultat annuel prévu.

L'impôt exigible correspond à l'impôt à payer prévu sur le résultat imposable de l'exercice, selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable inscrite dans les états financiers. L'impôt différé est établi sur une base non actualisée, selon les taux d'impôt et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont l'application est attendue lorsque l'actif ou le passif d'impôt différé sera repris. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que les actifs pourront être recouverts.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporaires qui découlent de participations dans des filiales et des entreprises associées sauf, dans le cas des filiales, lorsque la Société contrôle le moment de la reprise de la différence temporaire et qu'il est probable que la différence temporaire ne sera pas reprise dans un avenir rapproché. À titre d'exception, aucun actif ou passif d'impôt différé n'est comptabilisé si les différences temporaires découlent de la comptabilisation initiale d'un goodwill ou d'un actif ou passif lié à une transaction (autre qu'un regroupement d'entreprises) qui n'influe ni sur le résultat comptable ni sur le résultat imposable.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont présentés comme étant non courants.

Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires tirés de l'or sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques iront à la Société, que la livraison a été effectuée, que le prix de vente peut être raisonnablement déterminé et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Ces critères sont généralement remplis au moment où le produit est livré au client et, suivant les modalités de livraison, lorsque le titre de propriété et les risques ont été

B2GOLD CORP.
NOTES ANNEXES
31 décembre 2016 et 2015

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire.)

transférés au client et que l'acceptation du produit, lorsqu'elle constitue une obligation contractuelle, a été obtenue. Les produits des activités ordinaires tirés de l'or sont évalués d'après le prix précisé dans le contrat de vente, déduction faite des escomptes, à la date de la vente.

Les produits des activités ordinaires tirés de l'argent sont comptabilisés en tant que sous-produit et portés au crédit des charges d'exploitation.

Résultat par action

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net de l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pendant l'exercice.

Le résultat par action dilué est calculé au moyen de la méthode du rachat d'actions, selon laquelle la totalité des options, des bons de souscription et des équivalents « dans le cours » sont réputés avoir été exercés à l'ouverture de l'exercice et le produit de l'exercice est réputé avoir été affecté au rachat d'actions ordinaires au cours moyen de la période. Le résultat par action dilué exclut toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives dont l'effet est antidilutif.

5 Principaux jugements et estimations comptables

La préparation des présents états financiers conformément aux IFRS exige le recours à des estimations et à des hypothèses qui se répercutent sur les montants présentés. Ces estimations et hypothèses concernant l'avenir peuvent différer des résultats réels. Les estimations, les hypothèses et les aspects faisant appel au jugement dont tient compte la direction qui ont eu l'incidence la plus importante sur les états financiers de la Société sont décrits ci-après. Ces sources d'incertitude relative aux estimations représentent un risque important d'ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours du prochain exercice.

Réserves de minerai et estimations des ressources

Les réserves de minerai sont des estimations de la quantité de minerai pouvant être extraite de façon rentable et légale des biens miniers de la Société. La Société estime ses réserves de minerai et ses ressources minérales d'après les informations compilées par les personnes dûment qualifiées en ce qui concerne les données géologiques portant sur la taille, la profondeur et la forme du corps minéralisé, et des jugements géologiques complexes sont nécessaires pour interpréter ces données. L'estimation des réserves récupérables repose sur des facteurs tels des estimations des taux de change, des cours des marchandises, des besoins en capitaux futurs, des taux de récupération métallurgique, des coûts liés à l'obtention de permis et des charges de production, ainsi que sur des hypothèses et des jugements d'ordre géologique formulés aux fins de l'estimation de la taille et de la teneur du corps minéralisé. Des modifications des estimations des réserves ou des ressources pourraient se répercuter sur la valeur comptable des intérêts miniers, les provisions pour remise en état des mines, la comptabilisation des actifs d'impôt différé, la dotation aux amortissements et les redevances à recevoir.

Positions fiscales incertaines

La Société fait périodiquement l'objet de contrôles fiscaux à l'égard de ses mines en exploitation. Au 31 décembre 2016, la Société avait inscrit des provisions totalisant 4,0 M\$ (4,0 M\$ au 31 décembre 2015) qui représentaient la meilleure estimation quant à l'issue des cotisations exigibles. La Société a contesté ces cotisations à effectuer, et le résultat final de ces contestations ne peut être déterminé à l'heure actuelle. Les provisions établies à ce jour pourraient être modifiées, et les modifications pourraient être significatives.

Montants à recevoir au titre de la taxe sur la valeur ajoutée

La Société doit payer des impôts indirects, y compris la taxe sur la valeur ajoutée, sur les achats de biens et services pour ses mines en exploitation et ses projets de mise en valeur. Les soldes relatifs aux impôts indirects sont inscrits à leur montant recouvrable estimatif dans les actifs courants ou non courants, déduction faite des provisions, et ils reflètent la meilleure estimation que fait la direction de leur recouvrabilité selon la réglementation fiscale en vigueur dans les territoires respectifs où les taxes sont imposées. L'appréciation que fait la direction de la recouvrabilité tient compte des issues probables des déductions demandées et des différends. Les provisions et les classements à l'état de la situation financière établis à ce jour pourraient être modifiés, et les modifications pourraient être significatives.

B2GOLD CORP.
NOTES ANNEXES
31 décembre 2016 et 2015

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire.)

Impôt différé et provision pour moins-value

La Société est tenue périodiquement d'estimer la valeur fiscale de ses actifs et passifs. Lorsque la législation et la réglementation fiscales ne sont pas claires ou font l'objet d'interprétations diverses, il est possible que des modifications apportées à ces estimations aient une incidence significative sur les montants des actifs et des passifs d'impôt différé comptabilisés dans les états financiers. Les modifications des actifs et des passifs d'impôt différé ont en général une incidence directe sur le résultat de la période au cours de laquelle les changements se produisent.

À chaque période, la Société évalue la probabilité qu'une partie ou la totalité de chaque actif d'impôt différé ne soit pas réalisée. Cette évaluation s'appuie sur les montants passés et les montants futurs attendus du résultat imposable, sur les scénarios et le calendrier de reprise des différences temporaires imposables qui donnent lieu à des passifs d'impôt différé, et sur les initiatives de planification fiscale. Les montants futurs du résultat imposable sont influencés, entre autres, par les cours de l'or, les charges de production, les quantités de réserves d'or prouvées et probables, les taux d'intérêt et les taux de change.

Dépréciation des actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il existe un indice de dépréciation et les pertes de valeur comptabilisées font l'objet d'une reprise lorsqu'il existe un indice de reprise ultérieure. Pour déterminer la valeur recouvrable estimée des UGT aux fins des tests de dépréciation des actifs à long terme, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses ayant trait aux niveaux de production futurs, aux taux de récupération, aux charges d'exploitation et aux dépenses d'investissement prévues dans ses plans de mine, aux prix futurs des métaux, aux taux de change et aux taux d'actualisation. La modification de l'une ou l'autre des hypothèses ou des estimations ayant servi à calculer la valeur recouvrable peut influencer sur l'analyse de la dépréciation. De telles modifications peuvent être importantes.

Dépenses de prospection et d'évaluation

L'application de la méthode comptable de la Société concernant les dépenses de prospection et d'évaluation requiert l'exercice du jugement pour déterminer s'il est probable que des avantages économiques futurs découleront de l'exploitation future ou de la vente ou si les activités n'ont pas atteint un stade permettant une évaluation raisonnable de l'existence de réserves. Selon la méthode de la réduction du coût, la direction doit formuler certaines estimations et hypothèses à propos des événements ou des circonstances futurs, en particulier à savoir si une mine viable sur le plan économique peut être établie. Les estimations et les hypothèses peuvent être modifiées si de nouvelles informations deviennent disponibles. Si, après l'inscription à l'actif d'une dépense, de nouvelles informations suggèrent que le recouvrement de la dépense est improbable, le montant inscrit à l'actif est sorti et comptabilisé à l'état du résultat net dans la période au cours de laquelle les nouvelles informations sont connues.

6 Stocks

	2016	2015
	\$	\$
Lingots d'or et d'argent	21 220	14 273
Stocks de minerai en cours de traitement	8 365	10 783
Stocks de minerai	15 874	8 720
Matières et fournitures	59 232	52 548
	104 691	86 324

Les stocks de minerai comprennent des montants de 8,8 M\$ pour la mine Masbate (3,4 M\$ en 2015) et de 6,6 M\$ pour la mine Otjikoto (5,2 M\$ en 2015).

B2GOLD CORP.
NOTES ANNEXES
31 décembre 2016 et 2015

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire.)

7 Placements à long terme

	2016				2015			
	Coût \$	Déprécia- tion totale \$	Autres éléments du résultat global \$	Juste valeur \$	Coût \$	Déprécia- tion totale \$	Autres éléments du résultat global \$	Juste valeur \$
Placements disponibles à la vente :								
Calibre Mining Corp.	7 844	(4 330)	2 059	5 573	5 716	(4 330)	131	1 517
RTG Mining Inc.	13 400	(10 977)	-	2 423	13 400	(10 071)	-	3 329
St. Augustine Gold & Copper Ltd.	20 193	(18 163)	-	2 030	20 193	(16 108)	839	4 924
Goldstone Resources Ltd.	20	(18)	-	2	20	(17)	-	3
Kronk Resources Inc.	-	-	-	-	496	(106)	-	390
Solde à la clôture de l'exercice	41 457	(33 488)	2 059	10 028	39 825	(30 632)	970	10 163

La Société détient des placements disponibles à la vente dans certaines sociétés ouvertes, comme l'indique le tableau ci-dessus. La Société, par le truchement de l'acquisition de CGA Mining Limited en 2013, a acquis des placements en titres de St. Augustine Gold & Copper Ltd. et de RTG Mining Inc.

En 2016, la Société a comptabilisé une perte de valeur totalisant 2,9 M\$ (6,8 M\$ en 2015) dans l'état du résultat net par suite d'une nouvelle baisse importante de la juste valeur de ses titres de capitaux propres disponibles à la vente. Au 31 décembre 2016, la Société avait inscrit un profit latent de 0,8 M\$ déduction faite d'un impôt différé connexe de 0,3 M\$ (perte latente de 1,5 M\$ déduction faite d'un impôt différé connexe de néant en 2015) dans les autres éléments du résultat global à la suite de la variation de la juste valeur de ses placements.

Kronk est une société en phase de prospection qui est une partie liée, puisque deux administrateurs de celle-ci font également partie de la haute direction de la Société. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la Société a déterminé que Kronk correspond à la définition d'entité émettrice selon IFRS 10. Par conséquent, les résultats de Kronk ont été consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Du montant total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de Kronk, une tranche de 1,2 M\$ est réservée pour les activités de Kronk et ne peut donc être utilisée par B2Gold.

B2GOLD CORP.
NOTES ANNEXES
31 décembre 2016 et 2015

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire.)

8 Intérêts miniers

	2016 \$	2015 \$
<i>Immobilisations corporelles (assujetties à l'épuisement)</i>		
Mine Otjikoto, Namibie		
Coût	481 378	437 591
Cumul des amortissements et de l'épuisement	(95 698)	(41 810)
	385 680	395 781
Mine Masbate, Philippines		
Coût, déduction faite de la dépréciation	517 457	472 021
Cumul des amortissements et de l'épuisement	(165 224)	(125 574)
	352 233	346 447
Mine La Libertad, Nicaragua		
Coût, déduction faite de la dépréciation	300 816	272 295
Cumul des amortissements et de l'épuisement	(226 488)	(169 721)
	74 328	102 574
Mine Limon, Nicaragua		
Coût, déduction faite de la dépréciation	151 186	140 791
Cumul des amortissements et de l'épuisement	(107 255)	(87 197)
	43 931	53 594
<i>Intérêts miniers non mis en valeur de Masbate, déduction faite de la dépréciation (non assujettis à l'épuisement)</i>	60 880	72 682
<i>Mine en cours de construction (non assujettie à l'épuisement)</i>		
Fekola, Mali	908 855	631 524
<i>Biens de prospection et d'évaluation (non assujettis à l'épuisement)</i>		
Kiaka, Burkina Faso	64 907	61 527
Mocoa, Colombie	29 004	28 717
Fekola Regional, Mali	9 326	4 212
Toega, Burkina Faso	4 819	1 812
Calibre, Nicaragua	-	11 252
Autres	15 906	12 316
	123 962	119 836
<i>Siège social et autres</i>		
Bureaux, mobilier et matériel, montant net	487	928
	1 950 356	1 723 366
<i>Participations dans des coentreprises (comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence)</i>		
Gramalote, Colombie, déduction faite de la dépréciation	53 724	41 193
Quebradona, Colombie	-	1 201
	53 724	42 394
	2 004 080	1 765 760

B2GOLD CORP.
NOTES ANNEXES
31 décembre 2016 et 2015

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire.)

Otjikoto

Le 28 février 2015, la direction a déterminé que la mine Otjikoto avait atteint le stade de la production commerciale. Depuis le 1^{er} mars 2015, les produits des activités ordinaires et les charges d'exploitation associés à la production d'or d'Otjikoto sont comptabilisés à l'état du résultat net. Le produit des ventes réalisées pendant la période antérieure à la production commerciale, soit 23,1 M\$, a été déduit des montants incorporés au coût des immobilisations corporelles de la mine Otjikoto.

Avant le démarrage de la production commerciale, la Société avait inscrit à l'actif des frais d'intérêts sur ses emprunts attribuables aux fonds affectés à Otjikoto d'un montant de 3,2 M\$. Ces intérêts ont été calculés selon le taux d'intérêt effectif sur l'ensemble des emprunts de la Société, y compris les billets subordonnés de premier rang convertibles et l'ancienne facilité de crédit renouvelable (note 10).

Masbate

En septembre 2016, le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles des Philippines (le « ministère ») a annoncé les résultats préliminaires des vérifications qu'il avait effectuées et qui visaient toutes les mines de métaux aux Philippines. Le ministère a par la suite publié le rapport de vérification de la mine Masbate, dans lequel il présentait ses constatations détaillées et demandait à la Société de fournir des explications et des commentaires pour y donner suite, comme il est décrit dans nos documents d'information antérieurs. La Société a répondu de manière exhaustive aux résultats et recommandations présentés dans le cadre de la vérification, en abordant, à son avis, les questions soulevées. Comme l'a déjà annoncé la Société le 2 février 2017, le ministère a annoncé d'autres résultats de la vérification des mines, et la mine Masbate ne faisait pas partie des mines dont les activités devaient être suspendues ou fermées. Jusqu'à présent, la Société n'a reçu aucune réponse actualisée officielle par écrit de la part du ministère confirmant les résultats de la vérification en ce qui concerne la mine Masbate. Par conséquent, l'issue définitive de la vérification n'est pas encore déterminée.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la Société a reclassé un montant de 11,8 M\$ (5,2 M\$ en 2015) depuis l'intérêt minier non mis en valeur de Masbate vers la mine Masbate sur la base de la conversion, au cours de l'exercice, d'intérêts miniers non mis en valeur en onces de ressources.

La Libertad

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, la Société a comptabilisé une perte de valeur visant les actifs à long terme de la mine La Libertad. L'analyse a permis à la Société de conclure que la valeur comptable des immobilisations corporelles de la mine La Libertad au 31 décembre 2015 s'était dépréciée, ce qui a donné lieu à une perte de valeur avant impôt de 48,9 M\$. Le montant net de la perte de valeur inscrite dans l'état du résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2015, après prise en compte d'un produit d'impôt différé de 14,7 M\$, s'est chiffré à 34,2 M\$. Le test de dépréciation du 31 décembre 2015 a été réalisé au moyen d'un cours de l'or à long terme de 1 250 \$ l'once et d'un taux d'actualisation de 5 %.

Limon

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, la Société a comptabilisé une perte de valeur visant les actifs à long terme de la mine Limon. L'analyse a permis à la Société de conclure que la valeur comptable des immobilisations corporelles de la mine Limon au 31 décembre 2015 s'était dépréciée, ce qui a donné lieu à une perte de valeur avant impôt de 22,9 M\$. Le montant net de la perte de valeur inscrite dans l'état du résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2015, après prise en compte d'un produit d'impôt différé de 6,6 M\$, s'est chiffré à 16,3 M\$. Le test de dépréciation du 31 décembre 2015 a été réalisé au moyen d'un cours de l'or à long terme de 1 250 \$ l'once et d'un taux d'actualisation de 5 %.

Fekola

Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle de Fekola

La Société a acquis une participation de 90 % dans le projet Fekola à la suite de l'acquisition de Papillon Resources Limited (« Papillon ») en septembre 2014. Le projet Fekola est situé au Mali et la participation de la Société a été acquise indirectement par l'entremise de l'acquisition d'une participation de 90 % dans sa filiale Songhoi Resources SARL (« Songhoi »). La participation résiduelle de 10 % ne donnant pas le contrôle dans Songhoi était détenue par une société établie au Mali.

En janvier 2015, la Société a acquis la participation résiduelle de 10 % ne donnant pas le contrôle dans Songhoi. Le prix d'acquisition se composait d'un montant de 21,2 M\$ en trésorerie et en actions ordinaires ainsi que de l'octroi

B2GOLD CORP.
NOTES ANNEXES
31 décembre 2016 et 2015

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire.)

d'une redevance nette calculée à la sortie de la fonderie (« RNF ») du projet Fekola de 1,65 % après déduction des coûts de fonderie et d'affinage et des droits imposés par le gouvernement. La contrepartie en trésorerie et en actions ordinaires est payable en trois versements : 1) 5,7 M\$ en trésorerie et des actions ordinaires d'un montant de 6,0 M\$ ont été versés/émises à la clôture, 2) des montants de 2,0 M\$ en trésorerie et de 4,0 M\$ en trésorerie ou en actions ordinaires, au gré du porteur, sont payables au premier anniversaire de la date du contrat (payés en trésorerie le 18 janvier 2016) et 3) des montants de 1,5 M\$ en trésorerie et de 2,0 M\$ en trésorerie ou en actions ordinaires, au gré du porteur, sont payables lors du démarrage de la production commerciale du projet Fekola. Au 31 décembre 2016, un montant de 3,3 M\$, qui représente la valeur actualisée de la troisième tranche, a été inclus dans les autres passifs courants à l'état de la situation financière. Au 31 décembre 2015, un montant de 6,0 M\$, qui représentait la valeur marchande de la deuxième tranche, a été inclus dans les autres passifs courants, et un montant de 3,2 M\$, qui représentait la valeur actualisée de la troisième tranche, a été inscrit dans les autres passifs à long terme.

Les versements de trésorerie et d'actions ordinaires devant être réglés ultérieurement ont été classés en tant que passif financier et ont été actualisés au taux de 5 %.

La juste valeur de la RNF a été calculée selon une méthode d'actualisation des flux de trésorerie qui intègre des estimations et des hypothèses qui tiennent compte de facteurs comme les niveaux de production futurs, les récupérations de métaux, un cours de l'or à long terme de 1 300 \$ et un taux d'actualisation de 6 %. La juste valeur de la RNF a été estimée à 38,1 M\$ et a été traitée comme une réduction du bien minier Fekola.

La participation ne donnant pas le contrôle relativement à Songhoi a été réduite de 45,5 M\$ pour refléter le changement de pourcentage de participation. L'écart entre la valeur de la contrepartie décrite ci-dessus et la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle a été comptabilisé en charges dans les résultats non distribués.

En 2016, aux termes des lois sur l'exploitation minière applicables, la Société a constitué une nouvelle filiale entièrement détenue, Fekola SA, qui détient désormais la participation de la Société dans le projet Fekola. À la finalisation de certains éléments en cours, la Société accordera gratuitement un intérêt passif de 10 % au gouvernement du Mali. Le gouvernement du Mali a aussi l'option d'acquérir une participation supplémentaire de 10 % dans la société d'exploitation.

Reclassement depuis les dépenses de prospection et d'évaluation vers les biens miniers et frais de mise en valeur

Le 30 juin 2015, la Société a déterminé que la faisabilité technique et la viabilité commerciale du projet Fekola avaient été établies. En conséquence, les coûts associés au projet Fekola ont été reclassés en étant transférés depuis les dépenses de prospection et d'évaluation vers les biens miniers et frais de mise en valeur à compter de cette date.

Au reclassement, la Société a conclu que le bien répondait à la définition d'un actif qualifié selon IAS 23 et elle a commencé à inscrire à l'actif les frais d'intérêts sur ses emprunts attribuables aux fonds affectés à la mise en valeur. Ces intérêts ont été calculés selon le taux d'intérêt effectif sur l'ensemble des emprunts de la Société, y compris les billets subordonnés de premier rang convertibles et la facilité de crédit renouvelable (note 10). Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, la Société a inscrit à l'actif des frais d'intérêts de 10,7 M\$ (1,1 M\$ en 2014) dans la valeur comptable du bien minier.

Acquisition de droits

En 2005, Papillon, dont la Société a par la suite fait l'acquisition, avait conclu, avec une société située au Mali, un accord conjoint exclusif aux termes duquel Papillon avait convenu de verser à la société malienne 1 % de tout dividende reçu de tout partenariat d'exploitation formé au Mali.

Le 19 mars 2015, la Société et la société du Mali ont signé une entente visant l'annulation des droits décrits précédemment. En contrepartie de ces droits, B2Gold a émis des actions d'une valeur totale de 4 M\$ et versé un montant en trésorerie de 4 M\$. Le dividende de 1 % a été considéré comme équivalent à une participation ne donnant pas le contrôle puisqu'il donnerait à la société du Mali une participation dans l'actif net de tout partenariat d'exploitation. En conséquence, la contrepartie de 8 M\$ qui a été versée a été portée au débit des résultats non distribués.

B2GOLD CORP.
NOTES ANNEXES
31 décembre 2016 et 2015

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire.)

Calibre

Le 8 décembre 2016, la Société a procédé à la restructuration de sa participation de 51 % dans une entreprise commune au Nicaragua avec Calibre Mining Corp. En contrepartie de sa participation de 51 % dans l'entreprise commune, la Société a reçu 23,5 millions d'actions ordinaires de Calibre évaluées à 2,1 M\$ ainsi qu'une entente de redevance nette calculée à la sortie de la fonderie de 1,5 % à laquelle aucune valeur n'a été attribuée. La Société a réalisé une perte de 9,9 M\$ à la vente, qui a été inscrite à l'état du résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Chili

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la Société a décidé de mettre un terme aux projets Pampa Paciencia et Cerro Barco, au Chili. Par conséquent, elle a sorti du bilan des charges totalisant 3,7 M\$ relativement à ces projets au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Pavon

Le 12 octobre 2015, la Société a été avisée par le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles du Nicaragua que ce dernier n'autorisait pas le permis concernant le projet Pavon, lequel soulevait des inquiétudes sur le plan de l'environnement. Par conséquent, les coûts incorporés de 8,5 M\$ relatifs à Pavon ont été inscrits comme une charge dans l'état du résultat net.

Gramalote

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, la Société a comptabilisé une perte de valeur visant sa participation dans le projet Gramalote. L'analyse a permis à la Société de conclure que la valeur comptable de la participation dans Gramalote s'était dépréciée, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une perte de valeur de 36,2 M\$ dans l'état du résultat net pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. Le test de dépréciation du 31 décembre 2015 a été effectué en utilisant un prix de l'or à long terme de 1 250 \$ l'once et un taux d'actualisation de 6,5 %.

Quebradona

La Société a déterminé que la valeur comptable du bien Quebradona en Colombie n'était plus recouvrable. Une réduction de valeur correspondant à la valeur comptable de 1,2 M\$ a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

9 Autres actifs

	2016	2015
	\$	\$
Prêt, compte tenu des intérêts courus	7 181	7 241
Compte de réserve pour le service de la dette (note 10)	5 235	4 092
Acomptes pour remise en état	2 177	1 996
Instruments dérivés à la juste valeur (note 15)	1 585	629
Stocks de minerai à faible teneur	6 909	3 982
Autres	3 847	2 119
	26 934	20 059

B2GOLD CORP.
NOTES ANNEXES
31 décembre 2016 et 2015

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire.)

10 Dette à long terme

	2016 \$	2015 \$
Billets subordonnés de premier rang convertibles :		
Capital	258 750	258 750
Ajustement de la juste valeur	4 043	(41 445)
	262 793	217 305
Facilité de crédit renouvelable :		
Capital	200 000	225 000
Moins les coûts de transaction non amortis	(3 047)	(5 086)
	196 953	219 914
Obligations découlant d'un contrat de location-financement et des emprunts pour équipement :		
Facilité d'emprunt pour équipement d'Otjikoto (déduction faite des coûts de transaction non amortis)	24 134	21 291
Emprunts pour équipement au Nicaragua	2 900	4 682
	27 034	25 973
	486 780	463 192
Moins la partie courante	(13 935)	(11 726)
	472 845	451 466

Billets subordonnés de premier rang convertibles

Le 23 août 2013, la Société a émis des billets subordonnés de premier rang convertibles (les « billets ») d'un capital global de 258,8 M\$. Les billets portent intérêt à un taux annuel de 3,25 %, payable semestriellement le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre de chaque année à compter du 1^{er} avril 2014. Les billets arrivent à échéance le 1^{er} octobre 2018. Les billets sont subordonnés, quant au droit de paiement, à toute dette de premier rang actuelle et future, y compris la dette contractée aux termes de la facilité de crédit garantie de premier rang. Les billets seront de rang supérieur, quant au droit de paiement, à tout emprunt subordonné futur. Les billets sont de rang inférieur à toute dette garantie et ils sont, de par leur structure, subordonnés à la totalité des dettes et autres passifs des filiales de la Société.

Les porteurs de billets peuvent convertir les billets à leur gré en tout temps entre le 1^{er} juillet 2018 et la date d'échéance. Les billets seront convertibles, au gré du porteur, au taux de conversion de 254,2912 actions ordinaires pour chaque tranche de 1 000 \$ en capital des billets (ce qui équivaut à un prix de conversion initial d'environ 3,93 \$ par action ordinaire), sous réserve d'ajustements dans certains cas. De plus, les porteurs ont le droit d'exercer l'option de conversion entre le 1^{er} janvier 2014 et le 1^{er} juillet 2018 si i) le cours des actions ordinaires de B2Gold, pendant au moins 20 jours de bourse sur une période de 30 jours de bourse consécutifs prenant fin le dernier jour de bourse du trimestre civil précédent, est supérieur ou égal à 130 % du prix de conversion chaque jour de bourse visé; ii) au cours de la période de 5 jours ouvrables suivant toute période de 5 jours de bourse consécutifs (la « période d'évaluation ») pendant laquelle une tranche de 1 000 \$ en capital des billets s'est négociée, à chaque jour de bourse pendant la période d'évaluation, à un prix inférieur à 98 % du produit du dernier prix de vente publié des actions ordinaires de B2Gold multiplié par le taux de conversion pour chaque jour de bourse visé; iii) les billets font l'objet d'un appel au rachat ou iv) lorsque certains événements touchant la Société se produisent. La Société peut, lors de la conversion par le porteur, choisir de régler le paiement en trésorerie, en actions ordinaires ou au moyen d'une combinaison de trésorerie et d'actions ordinaires, sous réserve de certaines circonstances.

La Société ne pouvait racheter les billets avant le 6 octobre 2016, sauf si certains changements sont apportés aux lois fiscales canadiennes. À compter du 6 octobre 2016, la Société peut racheter contre trésorerie, sous réserve de certaines conditions, la totalité ou une partie des billets, à son gré, si le dernier prix de vente publié des actions ordinaires de la Société pour au moins 20 jours de bourse pendant toute période de 30 jours de bourse consécutifs se terminant dans les 5 jours de bourse qui précèdent immédiatement la date à laquelle la Société formule l'avis de rachat dépasse 130 % du prix de conversion pour chaque jour de bourse visé. La Société peut aussi racheter les

B2GOLD CORP.
NOTES ANNEXES
31 décembre 2016 et 2015

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire.)

billets si certaines lois fiscales concernant les retenues d'impôt au Canada sont modifiées, sous réserve d'autres conditions.

Aux fins comptables, la Société a désigné les billets comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. L'option de conversion en titres de capitaux propres n'a pas fait l'objet d'un classement distinct dans les capitaux propres, la Société ayant la capacité de régler l'option à la juste valeur en trésorerie, en actions ordinaires ou au moyen d'une combinaison de trésorerie et d'actions ordinaires dans certaines circonstances. La Société ne comptabilise pas séparément la juste valeur de l'option de conversion en titres de capitaux propres en tant que dérivé, la totalité du montant exigible au titre des billets étant désignée en tant que passif à la juste valeur par le biais du résultat net. Les billets ont été initialement comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière, et les variations subséquentes de la juste valeur sont portées immédiatement à l'état du résultat net.

Les billets sont évalués à la juste valeur à chaque date de clôture. La juste valeur des billets est déterminée à partir du cours des billets qui sont négociés sur le marché hors cote. L'évaluation de la juste valeur est classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs en ce qui concerne la présentation de la méthode utilisée pour estimer la juste valeur selon IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* (puisque la Société évalue les billets d'après le cours des billets négociés par d'autres parties en tant qu'actifs sur le marché hors cote). La charge d'intérêts sur les billets est présentée au titre de la variation globale de la juste valeur des billets dans l'état du résultat net.

La perte sur la juste valeur des billets convertibles inscrite dans l'état du résultat net pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'est chiffrée à 46,7 M\$ (profit de 6,9 M\$ en 2015). Pour 2016, la variation de la juste valeur des billets comptabilisée dans l'état du résultat net est présentée après déduction d'une charge d'intérêts de 7,2 M\$ attribuable aux dépenses admissibles pour le bien Fekola. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, la variation de la juste valeur est présentée déduction faite de 0,8 M\$ et de 2,4 M\$ au titre du bien Fekola et du bien Otijkoto, respectivement. Ces montants ont été incorporés à la valeur comptable des biens.

Les versements d'intérêts pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont totalisé 8,4 M\$ (8,4 M\$ en 2015).

Facilité de crédit renouvelable

Le 20 mai 2015, la Société a conclu une convention de crédit avec un consortium de banques internationales relativement à une nouvelle facilité de crédit renouvelable, convention qui a été modifiée le 10 juin 2015, le 11 mars 2016 et le 10 mai 2016 (la « nouvelle facilité de crédit renouvelable ») d'un montant global de 350 M\$. La nouvelle facilité de crédit renouvelable comporte aussi une clause accordéon aux termes de laquelle, si des engagements exécutoires supplémentaires sont imposés, la facilité peut être portée à 450 M\$ en tout temps avant la date d'échéance.

La nouvelle facilité de crédit renouvelable, d'une durée de quatre ans, vient à échéance le 20 mai 2019, mais elle deviendra exigible le 1^{er} juillet 2018 si plus de 25 % des billets convertibles de la Société, initialement exigibles le 1^{er} octobre 2018, sont toujours dus ou si la date d'échéance des billets convertibles n'a pas été reportée au 1^{er} août 2019 ou à une date ultérieure. La nouvelle facilité de crédit renouvelable porte intérêt à un taux variable fondé sur le taux LIBOR, auquel s'ajoute une marge allant de 2,25 % à 3,25 % qui est fonction du ratio d'endettement net consolidé de la Société. La commission d'engagement sur le montant inutilisé de la facilité de crédit est aussi calculée selon un taux variable allant de 0,5 % à 0,925 %.

La Société a fourni une sûreté à l'égard de la nouvelle facilité de crédit renouvelable sous la forme d'une sûreté générale grevant les actifs de la Société et de gages grevant les actions de certaines filiales directes et indirectes de la Société. Aux termes de la nouvelle facilité de crédit renouvelable, la Société est également tenue de maintenir une certaine valeur nette et de respecter certains ratios d'endettement et de couverture des intérêts. Au 31 décembre 2016, la Société respectait ces clauses restrictives relatives à la dette.

Au 31 décembre 2016, la Société avait prélevé 200 M\$ aux termes de la nouvelle facilité de crédit renouvelable, et le solde inutilisé se chiffrait à 150 M\$.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, la charge d'intérêts et de financement relative à la nouvelle facilité de crédit renouvelable inscrite à l'état du résultat net a été réduite d'un montant de 3,5 M\$ (0,4 M\$ en 2015) attribuable aux dépenses admissibles pour le bien Fekola qui a été incorporé à la valeur comptable du bien.

Le 14 mars 2017, la Société a reçu une lettre d'engagement exécutoire de la part de la Banque Canadienne Impériale de Commerce en vue de la participation de cette dernière dans le consortium de banques qui fournit la facilité de crédit renouvelable de la Société. Parallèlement à cette lettre, le montant global de la facilité de crédit renouvelable a été accru pour passer de 350 M\$ à 425 M\$.

B2GOLD CORP.
NOTES ANNEXES
31 décembre 2016 et 2015

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire.)

Ancienne facilité de crédit renouvelable

Le 11 juin 2015, la Société a remboursé le solde alors dû de 150 M\$ de l'ancienne facilité de crédit renouvelable au moyen du produit de la nouvelle facilité de crédit renouvelable. À l'heure actuelle, le solde non amorti des coûts de transaction, soit 3,0 M\$, a été incorporé à la charge d'intérêts et de financement, dans l'état du résultat net.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, la charge d'intérêts et de financement relative à l'ancienne facilité de crédit renouvelable inscrite à l'état du résultat net a été réduite d'un montant de 0,8 M\$ attribuable aux dépenses admissibles pour le bien Otjikoto jusqu'à la date à laquelle le projet est devenu prêt pour son utilisation prévue et qui a été incorporé à la valeur comptable du bien.

Facilité d'emprunt pour équipement d'Otjikoto

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la Société a prélevé un montant supplémentaire de 11,0 M\$ sur la facilité (3,9 M\$ en 2015). Au 31 décembre 2016, la Société avait prélevé l'intégralité des emprunts pour équipement disponibles aux termes de la facilité. Chaque emprunt est remboursable en 20 versements trimestriels égaux. La date du remboursement final doit désormais être la date à laquelle le dernier prêt consenti aux termes de la facilité devient exigible ou le 31 décembre 2021, selon la première des deux dates. La facilité porte intérêt au LIBOR majoré de 3,85 % pour ce qui est des prêts consentis aux termes de la facilité et une commission d'engagement de 1,2 % par année est exigée sur le solde inutilisé de la facilité, les sommes étant payables chaque trimestre dans les deux cas. Les coûts de transaction liés à la facilité totalisaient quelque 1,6 M\$, et ils sont comptabilisés sur la durée de la facilité selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le capital à rembourser aux termes de la facilité est présenté à l'état consolidé de la situation financière déduction faite du solde non amorti des coûts de transaction.

La Société est tenue de maintenir un dépôt dans un compte de réserve pour le service de la dette (« CRSD ») qui équivaut en tout temps au montant total du capital, des intérêts et des autres paiements devenant exigibles au cours du prochain semestre. Au 31 décembre 2016, le solde du CRSD était de 5,2 M\$ (4,1 M\$ en 2015) (note 9).

La dette contractée par la Société aux termes de la facilité est garantie par une obligation notariée générale selon la loi de Namibie qui crée une sûreté grevant tous les biens meubles de la filiale entièrement détenue de la Société, B2Gold Namibia Minerals (Proprietary) Limited, par un contrat de sûreté visant le compte de réserve pour le service de la dette selon la loi des Bermudes qui crée une sûreté grevant le CRSD, par un contrat de cession à titre de sûreté selon la loi de Namibie qui crée une sûreté grevant l'ensemble des droits de B2Gold Namibia Minerals (Proprietary) Limited selon toute garantie actuelle ou future en lien avec l'achat d'équipement, et par des cautionnements fournis par la Société et B2Gold Namibia Minerals (Proprietary) Limited.

Facilité d'emprunt pour équipement de Fekola

En 2016, la Société a conclu une facilité à terme pour équipement de 71,4 M€ auprès de Caterpillar Financial SARL, à titre de chef de file arrangeur mandaté, et de Caterpillar Financial Services Corporation, à titre de prêteur initial. Le capital total maximal de 71,4 M€ sera mis à la disposition de Fekola S.A. (l'« emprunteur »), filiale dans laquelle la Société détient une participation majoritaire, aux fins du financement ou du refinancement de la flotte minière et d'autres équipements miniers du projet Fekola, au Mali. Au 31 décembre 2016, aucun prélèvement n'avait été effectué sur la facilité. La facilité pour équipement est disponible pour une période qui a commencé le 13 février 2017 (la « date de clôture financière ») et qui prendra fin à la date à laquelle la facilité pour équipement aura été entièrement utilisée ou 30 mois après la date de clôture financière si cette date est antérieure. La facilité pour équipement peut faire l'objet de prélèvements d'au moins 5 M€, et chaque prélèvement est considéré comme un emprunt pour équipement distinct. Le premier prélèvement sur la facilité pour équipement, d'un montant de 24,7 M€, a été effectué le 20 février 2017.

L'emprunteur est tenu de maintenir un dépôt dans un compte de réserve pour le service de la dette (« CRSD ») qui équivaut en tout temps au montant total du capital, des intérêts et des autres paiements qui deviennent exigibles au cours du semestre suivant.

Chaque emprunt pour équipement est remboursable en 20 versements trimestriels égaux. La date du versement final doit tomber cinq ans après le premier prélèvement aux termes de chaque emprunt pour équipement. Chaque emprunt est assorti d'un taux d'intérêt annuel correspondant au taux EURIBOR majoré d'une marge de 5,10 %. Une commission d'engagement est également payable à l'égard du solde non prélevé de chaque tranche, commission dont le taux annuel est de 1,15 % pendant les 24 premiers mois suivant le 7 décembre 2016, puis de 0,5 % par la suite, commission payable chaque trimestre. Dans chaque cas, à compter du 1^{er} octobre 2017, une commission d'un taux annuel de 0,4167 % appliqué au solde non prélevé de chaque tranche est également exigible. La Société et Mali Mining Investments Limited, sa filiale, se sont portées garantes au titre de la facilité pour équipement et fournissent un cautionnement visant l'équipement financé par la facilité pour équipement, les garanties et assurances connexes ainsi que le CRSD.

B2GOLD CORP.
NOTES ANNEXES
31 décembre 2016 et 2015

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire.)

Le tableau suivant résume les remboursements prévus de la Société sur l'encours de sa dette au 31 décembre 2016 :

	2017 \$	2018 \$	2019 \$	2020 \$	2021 \$	Total \$
Billets subordonnés de premier rang convertibles :						
Capital	-	258 750	-	-	-	258 750
Intérêts	8 409	8 409	-	-	-	16 818
Nouvelle facilité de crédit renouvelable :						
Capital	-	-	200 000	-	-	200 000
Intérêts et commission d'engagement (estimation)	8 871	8 871	3 450	-	-	21 192
Facilité d'emprunt pour équipement d'Otjikoto :						
Capital	9 075	9 030	3 626	2 210	715	24 656
Intérêts (estimation)	911	528	225	96	11	1 771
Emprunts pour équipement au Nicaragua :						
Capital	1 557	945	357	41	-	2 900
Intérêts (estimation)	92	37	8	-	-	137
	28 915	286 570	207 666	2 347	726	526 224

11 Provisions pour remise en état des mines

Les provisions pour remise en état des mines de la Société se composent principalement des coûts associés à la réhabilitation des lieux et aux activités de fermeture. Ces activités, qui ont tendance à être propres à chaque site, comprennent généralement des coûts de remblayage, y compris la décontamination et le rétablissement du relief, de végétalisation, de traitement des eaux et de démolition. Pour calculer la valeur actuelle des provisions pour remise en état des mines de la Société au 31 décembre 2016, la direction a utilisé un taux sans risque applicable à la monnaie fonctionnelle de chaque emplacement allant de 1,80 % à 2,89 %, ainsi qu'un taux d'inflation de 2 %. Les flux de trésorerie non actualisés, avant ajustements pour tenir compte de l'inflation, estimés pour régler les provisions pour remise en état des mines se chiffraient à environ 87,4 M\$ au 31 décembre 2016. Étant donné la nature des plans de fermeture des mines, la Société s'attend à engager des dépenses d'investissement sur une période importante, la majorité de ces dépenses étant prévues pour une période allant de 2020 à 2043.

Le tableau suivant illustre l'évolution de la dotation aux provisions pour remise en état des mines :

	2016 \$	2015 \$
Solde à l'ouverture de l'exercice	64 022	53 019
Frais de réhabilitation	(153)	(414)
Charge de désactualisation	1 144	1 411
Variation de l'obligation	16 149	10 302
Écart de conversion	-	(296)
Solde à la clôture de l'exercice	81 162	64 022
Moins la partie courante	-	(483)
	81 162	63 539

B2GOLD CORP.
NOTES ANNEXES
31 décembre 2016 et 2015

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire.)

12 Capital-actions

Le capital-actions autorisé de la Société se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions privilégiées. Au 31 décembre 2016, 964 892 433 actions ordinaires de la Société étaient en circulation, dont 1 705 000 actions ordinaires détenues en fiducie aux termes du régime incitatif de la Société (décrit plus loin). Il n'y avait aucune action privilégiée en circulation.

En 2016, la Société a encaissé 39,8 M\$ (0,6 M\$ en 2015) par suite de l'exercice de 19,5 millions (0,6 million en 2015) d'options sur actions.

Au second semestre de 2016, la Société a émis environ 14,8 millions d'actions pour un produit de 44,2 M\$, déduction faite des coûts de transaction de 2,0 M\$, dans le cadre de son placement au cours du marché.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, 1 million d'actions ordinaires provenant de la fiducie ont été attribuées aux termes du régime incitatif. Dans le cadre de cette attribution, la Société a comptabilisé une charge au titre des paiements fondés sur des actions de 2,1 M\$ (d'après le cours des actions à la date d'attribution).

Options sur actions

En 2016, environ 15,4 millions d'options sur actions ont été octroyées à des employés et à des administrateurs, à des prix d'exercice compris entre 1,12 \$ CA et 3,45 \$ CA par action. Ces options sur actions ont une durée de cinq ans et les droits qui s'y rattachent sont acquis sur une période d'au plus trois ans. La juste valeur estimative de ces options totalisant 7,3 M\$ à la date d'attribution est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur a été calculée selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes d'après un taux d'intérêt annuel sans risque d'au plus 0,7 %, une durée prévue d'au plus trois ans, une volatilité attendue variant entre 60 % et 63 % et un rendement de l'action de néant.

En 2015, environ 22,5 millions d'options sur actions ont été octroyées à des employés et à des administrateurs, à des prix d'exercice compris entre 1,65 \$ CA et 2,40 \$ CA par action. Ces options sur actions ont une durée de cinq ans et les droits qui s'y rattachent sont acquis sur une période d'au plus trois ans. La juste valeur estimative de ces options totalisant 13,7 M\$ à la date d'attribution est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur a été calculée selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes d'après un taux d'intérêt annuel sans risque d'au plus 0,9 %, une durée prévue d'au plus trois ans, une volatilité attendue variant de 57 % à 58 % et un rendement de l'action de néant.

Les modèles d'évaluation des options nécessitent le recours à des hypothèses très subjectives concernant la volatilité attendue. Des modifications de ces hypothèses peuvent avoir une incidence significative sur l'estimation de la juste valeur.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, la charge au titre des paiements fondés sur des actions découlant de l'acquisition des droits liés aux options sur actions s'est établie à 7,9 M\$ (10,9 M\$ en 2015), déduction faite d'un montant de 1,1 M\$ (1,9 M\$ en 2015) incorporé au coût des intérêts miniers.

Sommaire de l'évolution des options sur actions en cours :

	Nombre d'options en cours (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$ CA)
En cours au 31 décembre 2014	41 796	3,13
Octroyées	22 519	2,00
Exercées	(576)	1,29
Frappées d'extinction ou échues	(4 615)	3,54
En cours au 31 décembre 2015	59 124	2,69
Octroyées	15 446	1,52
Exercées	(19 458)	2,66
Frappées d'extinction ou échues	(4 702)	3,72
En cours au 31 décembre 2016	50 410	2,24

B2GOLD CORP.
NOTES ANNEXES
31 décembre 2016 et 2015

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire.)

En 2016, 19,5 millions (0,6 million en 2015) d'options sur actions ont été exercées. Le cours moyen pondéré de l'action au moment de l'exercice était de 3,73 \$ CA (2,28 \$ CA en 2015).

Les options sur actions en cours et pouvant être exercées au 31 décembre 2016 s'établissaient comme suit :

<i>Fourchette des prix d'exercice (en \$ CA)</i>	<i>Nombre d'options en cours (en milliers)</i>	<i>Nombre moyen pondéré d'années jusqu'à l'échéance</i>	<i>Prix d'exercice moyen pondéré (en \$ CA)</i>	<i>Nombre d'options pouvant être exercées (en milliers)</i>	<i>Prix d'exercice moyen pondéré (en \$ CA)</i>
0,84 – 0,99	314	1,62	0,84	314	0,84
1,00 – 1,99	11 497	4,08	1,14	2 143	1,13
2,00 – 2,99	21 826	3,06	2,10	9 848	2,13
3,00 – 3,99	16 243	1,66	3,16	13 932	3,15
4,00 – 4,99	530	0,63	4,75	530	4,75
	50 410	2,81	2,24	26 767	2,62

Régime de droits à la valeur d'actions de négociation restreinte

Le 6 mai 2011, le conseil d'administration de la Société a approuvé un régime de droits à la valeur d'actions de négociation restreinte (le « régime RSU ») selon lequel des droits à la valeur d'actions de négociation restreinte (*restricted share units*, « RSU ») peuvent être octroyés aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés de la Société. L'adoption du régime RSU s'inscrit dans les efforts continus de la Société en vue de mettre à profit et d'accroître la valeur à long terme pour les actionnaires. Le régime RSU reflète la volonté qu'a la Société d'établir une structure de rémunération incitative à long terme qui fait concorder les intérêts de ses administrateurs, de ses dirigeants et de ses employés avec ceux de ses actionnaires. Lorsqu'ils sont acquis, les RSU peuvent être rachetés contre une action ordinaire conférant au porteur le droit d'obtenir l'action ordinaire sans contrepartie supplémentaire.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la Société a octroyé environ 2,1 millions (1,7 million en 2015) de RSU à des dirigeants et à des employés de la Société. Les droits relatifs à un tiers des RSU ont été acquis immédiatement à la date d'octroi, les droits relatifs à un autre tiers seront acquis un an après la date d'octroi et les droits relatifs au tiers restant seront acquis deux ans après la date d'octroi. La juste valeur estimative totale des RSU octroyés se chiffre à environ 3,3 M\$ (2,6 M\$ en 2015) d'après le cours des actions de la Société à la date d'octroi. La juste valeur de chaque RSU est prise en compte dans la charge au titre des paiements fondés sur des actions (et soit portée en résultat net, soit incorporée au coût des intérêts miniers) sur la durée d'acquisition des droits.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, la charge au titre des paiements fondés sur des actions découlant de l'acquisition des droits relatifs aux RSU s'est établie à 3,7 M\$ (4,3 M\$ en 2015), déduction faite d'un montant de 0,1 M\$ (0,1 M\$ en 2015) incorporé au coût des intérêts miniers.

Sommaire de l'évolution des RSU en cours :

	<i>Nombre de RSU en cours (en milliers)</i>
En cours au 31 décembre 2014	2 565
Octroyés	1 715
Acquis et convertis en actions ordinaires	(2 564)
En cours au 31 décembre 2015	1 716
Octroyés	2 054
Acquis et convertis en actions ordinaires	(2 533)
En cours au 31 décembre 2016	1 237

B2GOLD CORP.
NOTES ANNEXES
31 décembre 2016 et 2015

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire.)

Régime incitatif

Le 29 juin 2007, la Société a établi le régime incitatif de B2Gold (le « régime incitatif ») au profit des administrateurs, des cadres, des employés et des fournisseurs de services de la Société et elle a émis en faveur des fiduciaires du régime incitatif des options visant l'acquisition de 4,955 millions d'actions ordinaires. Le 12 octobre 2007, à la suite de l'exercice de ces options, un nombre total de 4,955 millions d'actions ordinaires ont été émises en faveur des fiduciaires du régime et payées par ceux-ci. Ces actions ont été détenues en fiducie par les fiduciaires aux termes du régime incitatif. La Société est tenue, selon les IFRS, de consolider la fiducie. La Société comptabilise une charge de rémunération fondée sur des actions à l'égard de ces actions incitatives lorsque ces actions sont attribuées aux bénéficiaires finaux par la fiducie.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, 1 million d'actions ordinaires provenant de la fiducie ont été attribuées aux termes du régime incitatif. Dans le cadre de cette attribution, la Société a comptabilisé une charge au titre des paiements fondés sur des actions de 2,1 M\$ (d'après le cours des actions à la date d'attribution).

Résultat par action

Suit le calcul du résultat net dilué de l'exercice :

	2016 \$	2015 \$
Résultat net de base et dilué pour l'exercice	38 600 \$	(145 113) \$

Suit le calcul du nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation pour l'exercice :

	2016 \$	2015 \$
Nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation (en milliers)	941 737	922 114
Incidence des titres ayant un effet dilutif :		
Options sur actions	12 638	-
Droits à la valeur d'actions de négociation restreinte	770	-
Nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation (en milliers)	955 145	922 114

Le résultat par action de base et dilué s'établit comme suit :

	2016 \$	2015 \$
Résultat par action (attribuable aux actionnaires de la Société)		
De base	0,04 \$	(0,16) \$
Dilué	0,04 \$	(0,16) \$

13 Ventes payées d'avance

En mars 2016, la Société a conclu des transactions de ventes payées d'avance visant la livraison d'environ 103 266 onces d'or totalisant 120 M\$ avec le consortium bancaire qui fournit sa nouvelle facilité de crédit renouvelable. Les ventes payées d'avance, sous forme de contrats à terme sur les ventes de métaux, permettent à la Société de livrer des volumes prédéterminés d'or à des dates de livraison futures convenues, en contrepartie d'un montant en trésorerie payé d'avance. Le produit a été intégralement comptabilisé dans le passif lié aux ventes payées d'avance au moment de la transaction.

Les transactions de ventes payées d'avance ont une durée de 33 mois à compter de mars 2016. Le règlement sera fait sous forme de livraisons d'or non attribué à partir de l'une ou l'autre des mines de la Société. Une quantité de 49 475 onces sera livrée en 2017 et une quantité de 53 791 onces sera livrée en 2018. À mesure que la Société procède à la livraison physique des onces selon les modalités contractuelles, le passif lié aux ventes payées d'avance sera comptabilisé à titre de produits des activités ordinaires tirés de l'or à l'état du résultat net en fonction du prix contractuel.

B2GOLD CORP.
NOTES ANNEXES
31 décembre 2016 et 2015

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire.)

Après le 31 décembre 2016, la Société a conclu d'autres contrats de ventes payées d'avance totalisant 15 M\$ et visant la livraison d'environ 12 780 onces d'or entre le 31 janvier et le 20 mai 2019.

14 Engagements relatifs à l'or

Aux termes de l'ancienne facilité de crédit renouvelable (note 10), la Société était tenue de maintenir des contrats à terme sur l'or, qui respectaient certains paramètres, pendant la durée de la facilité afin de gérer le risque de volatilité du résultat d'exploitation futur de la Société et d'atténuer le risque lié au service de la dette. Ces contrats n'entraient pas dans le champ d'application d'IAS 39 et ont été comptabilisés à titre de contrats à exécuter du fait qu'ils ont été conclus et sont maintenus en vigueur à des fins de livraison conformément au calendrier de production prévu de la Société. Aucun profit ni aucune perte sur la juste valeur de ces contrats de marchandises n'a été comptabilisé dans les états financiers.

Au 31 décembre 2016, les contrats à terme sur l'or liés à la mine Otjikoto qui étaient en cours et qui continuaient d'être comptabilisés comme des contrats à exécuter s'établissaient comme suit (par ordre de leur date d'échéance) :

	2017	2018	Total
Contrats à terme sur l'or :			
Quantité en onces	9 000	7 500	16 500
Prix moyen par once (en rands)	16 020	16 020	16 020

15 Instruments financiers dérivés

Contrats à terme sur l'or

Le 11 juin 2015, par suite de la résiliation de l'ancienne facilité de crédit renouvelable, la Société a procédé à la novation de certains contrats à exécuter requis aux termes de l'ancienne facilité de crédit renouvelable avec les parties à la nouvelle facilité de crédit renouvelable (note 10). Les prix dans les contrats issus de la novation ont été révisés pour rendre compte d'une charge financière de 2,5 M\$ qui a été incluse dans la charge d'intérêts et de financement à l'état du résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Par suite de la révision de prix, les contrats ne sont plus exclus du champ d'application d'IAS 39. Ces instruments dérivés n'ont pas été désignés comme des couvertures par la Société et ils sont comptabilisés à leur juste valeur à la clôture de chaque période, les variations de la juste valeur étant portées à l'état du résultat net. La Société a comptabilisé la juste valeur totale de 14,0 M\$ des nouveaux contrats à titre de passif à la date de la novation. De ce montant, une tranche de 11,5 M\$ liée à la juste valeur des anciens contrats à la date de la novation a été traitée comme une perte latente sur les instruments dérivés, et l'autre tranche de 2,5 M\$, liée au coût de la novation, a été traitée comme une charge de financement dans l'état du résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2015. Après la comptabilisation initiale des contrats, au 31 décembre 2015, une autre perte latente sur les instruments dérivés de 7,4 M\$ a été comptabilisée dans l'état du résultat net relativement à ces contrats en 2015.

En raison de la résiliation de l'ancienne facilité de crédit renouvelable, la Société a aussi réglé, pour 1,6 M\$, des contrats visant la vente de 29 900 onces dont le prix d'exercice moyen était de 15 895 rands l'once. Ce règlement a été comptabilisé dans l'état du résultat net, en étant inclus dans les pertes réalisées sur les instruments dérivés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, la Société a comptabilisé un profit latent sur dérivés de 11,4 M\$ à l'état du résultat net au titre de ces contrats.

B2GOLD CORP.
NOTES ANNEXES
31 décembre 2016 et 2015

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire.)

Le tableau qui suit présente, par ordre de date d'échéance, les contrats à terme sur l'or relatifs à la mine Otjikoto qui étaient en vigueur au 31 décembre 2016 et qui étaient comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net :

	2017	2018	Total
Contrats à terme sur l'or :			
Quantité en onces	35 916	35 916	71 832
Prix moyen par once (en rands)	15 044	15 044	15 044

Au 31 décembre 2016, la juste valeur latente de ces contrats était de (10,0) M\$.

Tunnels à prime zéro sur l'or

En 2013, du fait des exigences aux termes de l'ancienne facilité de crédit renouvelable, la Société a conclu une série de tunnels sur l'or « vente/achat à prime zéro » dont le règlement est prévu entre le 30 janvier 2015 et le 31 décembre 2018 à un prix plancher moyen de 1 000 \$ l'once et un prix plafond moyen de 1 721 \$ l'once. Ces instruments dérivés n'ont pas été désignés comme des couvertures par la Société et ils sont comptabilisés à leur juste valeur à la clôture de chaque période, les variations de la juste valeur étant portées à l'état du résultat net. Les ajustements de la valeur de marché sont pris en compte à l'état du résultat net.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, la Société a inscrit une perte latente sur dérivés de 0,8 M\$ (profit de 0,5 M\$ en 2015) à l'état du résultat net au titre de ces contrats.

Suit un résumé, selon les dates d'échéance, des tunnels sur l'or de la Société en cours au 31 décembre 2016 :

	2017	2018	Total
Tunnels à prime zéro sur l'or :			
Quantité minimale (onces)	10 200	1 400	11 600
Prix plancher moyen	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Quantité maximale (onces)	18 300	2 100	20 400
Prix plafond moyen	1 721 \$	1 700 \$	1 719 \$

Au 31 décembre 2016, la juste valeur latente de ces contrats était de 0,1 M\$.

Contrats à terme – mazout, gas-oil, diesel

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la Société a conclu une série supplémentaire de contrats à terme visant l'achat de 39 381 000 litres de mazout, de 20 745 000 litres de gas-oil et de 11 757 000 litres de diesel dont le règlement est prévu entre juillet 2016 et janvier 2019. Ces instruments dérivés n'ont pas été désignés comme des couvertures par la Société et ils sont comptabilisés à leur juste valeur à la clôture de chaque période, les variations de la juste valeur étant portées à l'état du résultat net. Les ajustements de la valeur de marché sont pris en compte à l'état du résultat net.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, la Société a inscrit un profit latent sur dérivés de 11,0 M\$ (perte de 5,1 M\$ en 2015) à l'état du résultat net au titre de ces contrats.

B2GOLD CORP.
NOTES ANNEXES
31 décembre 2016 et 2015

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire.)

Suit un résumé, selon les dates d'échéance, des contrats à terme de la Société en cours au 31 décembre 2016 :

	2017	2018	2019	Total
Contrats à terme – mazout :				
Litres (en milliers)	27 439	23 969	1 706	53 114
Prix de levée moyen	0,28 \$	0,30 \$	0,31 \$	0,29 \$
Contrats à terme – gas-oil :				
Litres (en milliers)	13 754	9 452	785	23 991
Prix de levée moyen	0,40 \$	0,40 \$	0,43 \$	0,40 \$
Contrats à terme – diesel :				
Litres (en milliers)	8 186	3 910	367	12 463
Prix de levée moyen	0,39 \$	0,41 \$	0,45 \$	0,40 \$

Au 31 décembre 2016, la juste valeur latente de ces contrats était de 2,8 M\$.

Après le 31 décembre 2016, soit le 28 février 2017, la Société a conclu les contrats à terme de gré à gré suivants :

- 11 692 000 litres de mazout au prix moyen pondéré de 0,31 \$ le litre à livrer entre février 2018 et avril 2019;
- 6 917 000 litres de gas-oil au prix moyen pondéré de 0,43 \$ le litre à livrer entre février 2018 et avril 2019;
- 307 000 litres de diesel au prix moyen pondéré de 0,44 \$ le litre à livrer entre février 2019 et avril 2019.

Swaps de taux

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la Société a conclu une série de swaps de taux assortis d'un notionnel de 100 M\$ dont le règlement est prévu de septembre 2016 à mai 2019. Aux termes de ces contrats, la Société obtient un taux variable correspondant au LIBOR en dollars américains sur trois mois et elle paie un taux fixe de 1,04 %. Ces instruments dérivés n'ont pas été désignés comme des couvertures par la Société et ils sont comptabilisés à leur juste valeur à la clôture de chaque période, les variations de la juste valeur étant portées à l'état du résultat net. La juste valeur latente de ces contrats au 31 décembre 2016 s'établissait à 1,1 M\$

16 Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers de la Société comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances, le prêt, les placements à long terme, les dettes d'exploitation et charges à payer, les contrats dérivés sur le carburant, les contrats dérivés sur l'or, les swaps de taux et la dette.

Juste valeur

Les actifs et les passifs financiers de la Société sont classés selon les données du plus bas niveau ayant une importance pour l'établissement de la juste valeur d'après la hiérarchie des justes valeurs.

Niveau 1 – cours sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – données d'entrée, autres que les cours du marché inclus au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (c'est-à-dire les prix) ou indirectement (c'est-à-dire dérivées des prix);

Niveau 3 – données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

B2GOLD CORP.
NOTES ANNEXES
31 décembre 2016 et 2015

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire.)

Au 31 décembre 2016, les actifs et les passifs financiers de la Société qui sont évalués et comptabilisés à la juste valeur de manière récurrente étaient classés comme suit :

	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 1	Niveau 2
	\$	\$	\$	\$
Placements à long terme (<i>note 7</i>)	10 028	-	10 163	-
Billets subordonnés de premier rang convertibles (<i>note 10</i>)	-	(262 793)	-	(217 305)
Contrats à terme sur l'or (<i>note 15</i>)	-	(10 017)	-	(21 390)
Contrats dérivés sur le carburant (<i>note 15</i>)	-	2 760	-	(8 196)
Swaps de taux (<i>note 15</i>)	-	1 122	-	-
Tunnels sur l'or (<i>note 15</i>)	-	112	-	866

La juste valeur des placements à long terme de la Société a été déterminée d'après les cours du marché sur un marché actif pour chaque placement.

La juste valeur des billets subordonnés de premier rang convertibles a été déterminée d'après le cours sur un marché actif fourni par un courtier.

La juste valeur des contrats dérivés sur le carburant, des contrats dérivés sur l'or et des swaps de taux a été déterminée d'après les cours en vigueur pour des instruments qui présentent des caractéristiques semblables.

Gestion du risque lié au capital

En matière de gestion du capital, la Société a pour objectif de s'assurer qu'elle sera en mesure de poursuivre son exploitation tout en maximisant le rendement pour les actionnaires. Le prix de vente de l'or, la réduction au minimum des charges de production et des dépenses d'investissement ainsi que la mise en valeur réussie du projet Fekola sont des facteurs clés pour permettre à la Société d'atteindre ses objectifs en matière de gestion du risque lié au capital. La structure du capital de la Société comprend les capitaux propres attribuables aux actionnaires et la dette.

Risque de crédit

Au 31 décembre 2016, l'exposition maximale de la Société au risque de crédit correspond à la valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances, de la taxe sur la valeur ajoutée et autres taxes à recevoir, des prêts et du risque lié aux contreparties à ses tunnels sur l'or. La Société limite son exposition au risque de crédit sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie en conservant l'essentiel de ses dépôts auprès d'institutions financières bénéficiant d'une qualité de crédit élevée selon les agences de notation.

Risque de liquidité

La Société gère son risque de liquidité au moyen de ses processus d'établissement du budget et de prévision. Les budgets sont préparés annuellement et les prévisions sont préparées et évaluées régulièrement, de manière à permettre d'établir le financement requis pour soutenir les activités courantes de la Société ainsi que ses plans d'expansion et de mise en valeur. En outre, la Société gère la structure de son capital comme il est décrit précédemment.

Au 31 décembre 2016, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société totalisaient 144,7 M\$. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont chiffrés à 411,8 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Au 31 décembre 2016, la Société disposait d'une facilité de crédit de premier rang de 350 M\$ sur laquelle un montant de 200 M\$ avait été utilisé, ce qui lui laissait un solde inutilisé de 150 M\$.

Au 31 décembre 2016, la Société avait prélevé le montant intégral prévu aux termes de la facilité d'emprunt pour équipement d'Otjikoto.

Le tableau suivant présente les principaux engagements de la Société au 31 décembre 2016. De plus, des engagements importants sont décrits à la note 10 en ce qui concerne le remboursement de la dette et à la note 22 en ce qui concerne les engagements d'achat.

B2GOLD CORP.
NOTES ANNEXES
31 décembre 2016 et 2015

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire.)

	2017 \$	2018 \$	2019 \$	2020 \$	2021 \$	Total \$
Dettes d'exploitation et charges à payer	81 722	-	-	-	-	81 722
Passifs dérivés	3 466	6 439	-	-	-	9 905
Billets subordonnés de premier rang convertibles :						
Capital	-	258 750	-	-	-	258 750
Intérêts	8 409	8 409	-	-	-	16 818
Nouvelle facilité de crédit renouvelable :						
Capital	-	-	200 000	-	-	200 000
Intérêts et commission d'engagement (estimation)	8 871	8 871	3 450	-	-	21 192
Facilité d'emprunt pour équipement d'Otjikoto :						
Capital	9 075	9 030	3 626	2 210	715	24 656
Intérêts (estimation)	911	528	225	96	11	1 771
Emprunts pour équipement au Nicaragua :						
Capital	1 557	945	357	41	-	2 900
Intérêts (estimation)	92	37	8	-	-	137
Engagements de dépenses d'investissement	70 828	4 522	-	-	-	75 350
Provision pour remise en état des mines	-	-	-	9 023	15 779	24 802
Avantages sociaux futurs	2 744	1 025	3 498	2 503	-	9 770
Autres passifs	3 500	-	-	-	-	3 500
	191 175	298 556	211 164	13 873	16 505	731 273

Risque de marché

Le risque de marché englobe le risque de change et le risque lié aux prix.

Les activités de la Société dans des pays étrangers sont exposées aux fluctuations du change, fluctuations qui peuvent avoir une incidence significative sur la situation financière et les résultats de la Société. La Société présente ses résultats financiers en dollars américains et engage des dépenses en dollars américains, en dollars canadiens, en córdobas du Nicaragua, en pesos de Colombie, en dollars de Namibie et en rands sud-africains, en pesos des Philippines et en francs CFA. Comme les taux de change du dollar canadien, du peso de Colombie, du dollar de Namibie et du rand sud-africain, du peso des Philippines et du franc CFA par rapport au dollar américain varient, la Société enregistre des profits et des pertes de change. Le taux de change du córdoba par rapport au dollar américain varie suivant l'orientation établie par la Banque centrale du Nicaragua. Le córdoba a été dévalué chaque année par rapport au dollar américain au moyen d'un mécanisme de parité mobile actuellement fixé à environ 5 %. La totalité des activités de production d'or de la Société sont actuellement menées en Namibie, aux Philippines et au Nicaragua.

La Société détient également de la trésorerie et des équivalents de trésorerie libellés dans des monnaies autres que le dollar américain qui sont exposés au risque de change. Au 31 décembre 2016, une tranche de 114,8 M\$ du solde de 144,7 M\$ de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de la Société était libellée en dollars américains. Une variation de 10 % du cours des autres monnaies par rapport à celui du dollar américain aurait fait varier le solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la Société d'environ 3 M\$.

La Société détient un portefeuille de dérivés sur le carburant, des contrats à terme sur l'or libellés en rands, des contrats à terme sur l'or libellés en dollars américains ainsi que des swaps de taux en fonction du LIBOR qui sont évalués à la valeur de marché par le biais du résultat net. Une variation de 10 % du prix à terme du carburant aurait entraîné une variation de 3 M\$ de la valeur du portefeuille de dérivés sur le carburant. Une variation de 10 % du prix à terme de l'or en dollars américains aurait entraîné une variation de 11 M\$ de la valeur du portefeuille de contrats à terme sur l'or, alors qu'une variation de 10 % du cours du rand par rapport à celui du dollar américain aurait causé une variation de 9 M\$ de la valeur de ce portefeuille. Les variations de prix à l'égard des tunnels sur l'or et des swaps de taux se traduiraient par une variation négligeable de leur valeur.

B2GOLD CORP.
NOTES ANNEXES
31 décembre 2016 et 2015

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire.)

17 Impôt sur le résultat et autres impôts

La charge d'impôt diffère du montant qui découlerait de l'application des taux d'impôt fédéral et provinciaux du Canada au résultat d'exploitation avant impôt. Les écarts sont attribuables aux éléments suivants :

	2016 \$	2015 \$
Résultat consolidé avant impôt	68 530	(143 444)
Taux d'impôt fédéral et provinciaux du Canada	26,00 %	26,00 %
Charge (produit) d'impôt selon les taux prévus par la loi	17 818	(37 295)
Augmentation (diminution) attribuable aux éléments suivants :		
Incidence des taux d'impôt prévus par la loi et des exonérations temporaires d'impôt différents à l'étranger	(32 634)	(780)
Dépenses non déductibles	9 831	11 678
Pertes au titre desquelles aucun avantage fiscal n'a été comptabilisé	24 017	8 873
Avantage fiscal découlant de la prolongation de l'exonération d'impôt	(4 802)	-
Dépréciation de la participation dans une coentreprise	-	9 407
Retenue d'impôt et impôt minimum	11 669	6 723
Variation attribuable au change	(169)	9 706
Variations des charges à payer au titre des audits fiscaux	3 704	(3 432)
Variations des estimations des actifs d'impôt différé	-	5 964
Passif d'impôt différé lié aux distributions futures du résultat des filiales à l'étranger	-	(8 437)
Partie non déductible des pertes	1 744	(738)
Montants ayant fait l'objet de provisions insuffisantes au cours d'exercices précédents	(1 248)	-
Charge d'impôt	29 930	1 669
Impôt exigible, retenue d'impôt et autres impôts	25 064	9 171
Charge (produit) d'impôt différé	4 866	(7 502)
Charge d'impôt	29 930	1 669

Le total de la charge (du produit) d'impôt attribuable aux différents emplacements géographiques s'établit comme suit :

	2016 \$	2015 \$
Namibie	13 292	19 834
Nicaragua	6 667	(16 039)
Philippines	4 718	(8 281)
Canada	(270)	-
Autres	5 523	6 155
	29 930	1 669

B2GOLD CORP.
NOTES ANNEXES
31 décembre 2016 et 2015

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire.)

La composition du montant net des passifs d'impôt différé et de la charge d'impôt différé de la Société se présente comme suit :

	<i>(Passifs) actifs d'impôt différé</i>		<i>Charge (produit) d'impôt différé</i>	
	<i>31 décembre 2016</i>	<i>31 décembre 2015</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>
	\$	\$	\$	\$
Reports prospectifs de pertes d'exploitation	69 087	67 834	(1 253)	502
Actifs et passifs courants	(22)	(108)	(86)	227
Dérivés	3 757	8 021	4 264	(8 021)
Intérêts miniers	(157 397)	(147 598)	7 007	2 475
Dette à long terme	-	(5 401)	(5 401)	3 519
Provisions pour remise en état des mines	15 240	11 900	(548)	1 598
Autres	(4 737)	(3 587)	1 150	(503)
Retenue d'impôt différé	-	-	-	(8 437)
Impôt différé imputé aux capitaux propres	-	-	(267)	1 138
	(74 072)	(68 939)	4 866	(7 502)

Les actifs d'impôt différé non comptabilisés de la Société sont les suivants :

	<i>2016</i>	<i>2015</i>
	\$	\$
Pertes en capital et pertes autres qu'en capital	105 221	30 866
Actifs courants	225	-
Frais d'émission de titres d'emprunt et d'actions	2 166	1 356
Provisions pour remise en état des mines	9 039	7 475
Intérêts miniers et autres	4 340	4 969
Dette à long terme	3 653	-
	124 644	44 666

La Société n'a pas comptabilisé les actifs d'impôt différé potentiels de 124,6 M\$ (44,7 M\$ en 2015) étant donné qu'il n'est pas probable qu'un bénéfice imposable futur permettra à la Société de déduire ces actifs d'impôt différé éventuels.

Pour l'exercice, la variation de la position nette de la Société en matière d'impôt différé s'établit comme suit :

	<i>2016</i>	<i>2015</i>
	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	68 939	77 579
Charge (produit) d'impôt différé	4 866	(7 502)
Montant imputé aux autres éléments du résultat global	267	-
Montant imputé aux capitaux propres	-	(1 138)
	5 133	(8 640)
Solde à la clôture de l'exercice	74 072	68 939

B2GOLD CORP.
NOTES ANNEXES
31 décembre 2016 et 2015

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire.)

Au 31 décembre 2016, la Société avait des pertes fiscales qui ne sont pas comptabilisées en tant qu'actifs d'impôt différé. La Société comptabilise l'avantage fiscal des pertes fiscales seulement dans la mesure où elle s'attend à pouvoir déduire ces pertes fiscales d'un résultat imposable futur. Le montant brut des pertes fiscales au titre desquelles aucun avantage fiscal n'a été inscrit arrive à échéance comme suit :

Année d'échéance	Canada \$	Colombie \$	Nicaragua \$	Burkina Faso \$	Total \$
2017	-	-	-	4 648	4 648
2027	125	-	-	-	125
2028	568	-	-	-	568
2029	4 536	-	-	-	4 536
2030	10 602	-	-	-	10 602
2031	7 809	-	-	-	7 809
2032	13 200	-	-	-	13 200
2033	5 535	-	-	-	5 535
2034	30 130	-	-	-	30 130
2035	37 226	-	-	-	37 226
2036	53 371	-	-	-	53 371
Sans échéance	-	3 581	18 124	-	21 705
Total	163 102	3 581	18 124	4 648	189 455

Au 31 décembre 2016, la Société avait des pertes en capital au Canada de 426,9 M\$ qui n'ont pas de date d'échéance et qui pourront être déduites de gains en capital futurs.

18 Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

Le tableau suivant présente des informations supplémentaires sur les flux de trésorerie :

(Crédits) débits sans effet sur la trésorerie :

	2016 \$	2015 \$
Amortissement et épuisement	172 324	144 294
Paiements fondés sur des actions (note 12)	13 651	15 215
Dépréciation des actifs à long terme (note 8)	-	107 984
Réduction de valeur des participations dans des biens miniers (note 8)	5 068	16 095
Taxes sur les intrants non recouvrables	2 767	660
Perte latente (profit latent) sur la juste valeur des billets convertibles (note 10)	46 742	(6 903)
Perte (profit) à la vente de biens miniers (note 8)	9 886	(2 192)
Perte latente (profit latent) sur les instruments dérivés (note 15)	(22 697)	23 457
Réduction de valeur des placements à long terme (note 7)	2 856	6 766
Charge (produit) d'impôt différé (note 17)	4 866	(7 502)
Augmentation due à la désactualisation des provisions pour remise en état des mines (note 11)	1 144	1 412
Charge d'intérêts et de financement sans effet sur la trésorerie	-	5 522
Autres	8 827	8 292
	245 434	313 100

B2GOLD CORP.
NOTES ANNEXES
31 décembre 2016 et 2015

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire.)

Variation du fonds de roulement hors trésorerie :

	2016	2015
	\$	\$
Créances et charges payées d'avance	3 728	3 052
Taxe sur la valeur ajoutée et autres taxes à recevoir	(4 634)	2 309
Stocks	(17 855)	7 644
Dettes d'exploitation et charges à payer	11 931	7 170
Impôts et taxes à payer	2 494	(5 923)
	(4 336)	14 252

Autres dépenses de prospection et de mise en valeur :

	2016	2015
	\$	\$
Mine Otjikoto, prospection	(1 994)	(4 196)
Mine Masbate, prospection	(4 492)	(5 055)
Mine La Libertad, prospection	(4 269)	(4 637)
Mine Limon, prospection	(3 453)	(3 324)
Projet Fekola, prospection	(3 698)	(3 072)
Projet Kiaka, prospection	(3 229)	(2 873)
Fekola Regional, prospection	(5 165)	(1 207)
Projet Toega, prospection	(3 007)	(1 085)
Projet Pavon, prospection	-	(2 226)
Autres	(7 729)	(6 322)
	(37 036)	(33 997)

Activités d'investissement et de financement sans effet sur la trésorerie :

	2016	2015
	\$	\$
Actions ordinaires émises en contrepartie de participations dans des biens miniers	1 716	206
Palements fondés sur des actions, incorporés au coût des participations dans des biens miniers	1 167	1 888
Équipement acheté aux termes d'un emprunt pour équipement	-	1 754
Charge d'intérêts, incorporée au coût des participations dans des biens miniers	10 675	4 361
Variation des dettes d'exploitation et charges à payer attribuable aux dépenses liées aux avoirs miniers	11 253	(475)

19 Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants s'entendent des administrateurs de la Société, des membres du comité de direction et des membres de la haute direction. La rémunération des principaux dirigeants comprend ce qui suit :

	2016	2015
	\$	\$
Salaires et avantages du personnel à court terme	9 232	5 016
Palements fondés sur des actions	6 544	6 137
	15 776	11 153

B2GOLD CORP.
NOTES ANNEXES

31 décembre 2016 et 2015

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire.)

20 Charges de production, selon la nature

	2016	2015
	\$	\$
Matières premières et consommables	148 516	151 350
Sous-traitants	81 005	74 691
Salaires et avantages du personnel	67 327	55 088
Électricité	19 628	20 352
Location d'équipement	920	4 641
Autres	19 844	18 647
Crédits relatifs à l'argent	(11 997)	(9 260)
Variation des stocks	(18 569)	7 136
Charges incorporées au coût des intérêts miniers	(31 274)	(23 328)
	275 400	299 317

La charge au titre des salaires et des avantages du personnel prise en compte dans les frais généraux et frais d'administration correspond à 22,4 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 (16,3 M\$ en 2015).

B2GOLD CORP.
NOTES ANNEXES
31 décembre 2016 et 2015

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire.)

21 Information sectorielle

Les secteurs d'exploitation à présenter de la Société comprennent ses activités d'exploitation minière et ses projets de mise en valeur, à savoir les mines Otjikoto, Masbate, La Libertad et Limon, ainsi que les projets Fekola, Gramalote et Kiaka. Le secteur « Autres biens miniers » regroupe les participations de la Société dans des biens miniers qui sont à divers stades de prospection. Le secteur « Siège social et autres » représente les activités du siège social.

Les tableaux ci-dessous présentent un sommaire des secteurs de la Société.

	2016									
	<i>Projet Otjikoto \$</i>	<i>Mine Masbate \$</i>	<i>Mine La Libertad \$</i>	<i>Mine Limon \$</i>	<i>Projet Fekola \$</i>	<i>Projet Gramalote \$</i>	<i>Projet Kiaka \$</i>	<i>Autres biens miniers \$</i>	<i>Siège social et autres \$</i>	<i>Total \$</i>
Produits des activités ordinaires tirés de l'or	207 674	255 580	163 660	56 379	-	-	-	-	-	683 293
Charges de production	61 756	93 822	85 048	34 774	-	-	-	-	-	275 400
Amortissement et épuisement	54 859	40 037	57 326	20 102	-	-	-	-	214	172 538
Réduction de valeur d'une participation dans un bien minier	-	-	-	-	-	-	142	4 926	-	5 068
Impôt exigible, retenue d'impôt et autres impôts	2 865	6 150	8 751	4 771	2 503	-	-	-	24	25 064
Résultat net	56 960	96 244	4 376	(11 855)	(6 110)	-	(557)	(14 954)	(85 504)	38 600
Dépenses d'investissement	41 235	36 384	22 812	11 202	245 438	11 784	3 229	15 901	(235)	387 750
Total de l'actif	470 932	510 819	129 819	68 406	909 627	53 724	65 074	60 337	67 397	2 336 135

	2015									
	<i>Projet Otjikoto \$</i>	<i>Mine Masbate \$</i>	<i>Mine La Libertad \$</i>	<i>Mine Limon \$</i>	<i>Projet Fekola \$</i>	<i>Projet Gramalote \$</i>	<i>Projet Kiaka \$</i>	<i>Autres biens miniers \$</i>	<i>Siège social et autres \$</i>	<i>Total \$</i>
Produits des activités ordinaires tirés de l'or	141 680	208 641	142 291	61 044	-	-	-	-	-	553 656
Charges de production	54 508	119 924	88 082	36 803	-	-	-	-	-	299 317
Amortissement et épuisement	39 030	36 232	43 465	25 567	-	-	-	-	267	144 561
Perte de valeur d'actifs à long terme	-	-	48 876	22 924	-	36 184	-	-	-	107 984
Réduction de valeur d'une participation dans un bien minier	363	7 170	-	-	-	-	30	8 532	-	16 095
Impôt exigible, retenue d'impôt et autres impôts	-	1 454	3 601	624	-	-	-	-	3 492	9 171
Résultat net	2 819	32 590	(41 078)	(24 814)	(2 155)	(36 184)	(2 254)	(8 764)	(65 273)	(145 113)
Dépenses d'investissement	38 975	42 746	25 139	22 170	132 437	10 638	2 873	10 839	384	286 201
Total de l'actif	450 587	516 672	145 163	78 446	632 491	41 193	61 610	59 708	38 512	2 024 382

B2GOLD CORP.
NOTES ANNEXES
31 décembre 2016 et 2015

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire.)

Les intérêts miniers de la Société sont situés dans les emplacements géographiques suivants :

	2016 \$	2015 \$
Intérêts miniers		
Mali	923 122	639 780
Philippines	413 113	419 129
Namibie	387 874	396 338
Nicaragua	122 095	171 087
Colombie	82 728	71 111
Burkina Faso	72 422	64 934
Finlande	1 642	489
Canada	487	928
Autres	597	1 964
	2 004 080	1 765 760

22 Engagements

Au 31 décembre 2016, la Société avait les engagements suivants (autre ceux qui sont mentionnés ailleurs dans les présents états financiers) :

- paiements de 40,9 M\$ au titre des coûts liés à l'équipement et à la mise en valeur du projet Fekola, la totalité de ces coûts devant être engagés en 2017;
- paiements de 22,3 M\$ au titre des coûts liés au matériel roulant à la mine Masbate, dont une tranche de 17,8 M\$ devrait être engagée en 2017 et une tranche de 4,5 M\$ devrait être engagée en 2018;
- paiements de 8,4 M\$ au titre des coûts liés au matériel roulant à la mine Otjikoto, la totalité de ces coûts devant être engagés en 2017;
- paiements de 3,7 M\$ au titre des coûts liés au chariot élévateur des installations de stockage des résidus à la mine La Libertad, la totalité de ces coûts devant être engagés en 2017.

B2GOLD CORP.
TABLEAU DES INTÉRÊTS MINIERs (NOTE 23)
Exercice clos le 31 décembre 2016

(tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire)

	Coût					Cumul des amortissements				Valeur comptable nette		
	Solde au 31 déc. 2015 \$	Entrées \$	Cessions/ sorties \$	Reclas- sement \$	Écart de conversion cumulé \$	Solde au 31 déc. 2016 \$	Solde au 31 déc. 2015 \$	Amortis- sement \$	Cessions/ sorties \$	Solde au 31 déc. 2016 \$	Au 31 déc. 2016 \$	Au 31 déc. 2015 \$
Immobilisations corporelles (assujetties à l'épuisement)												
Otjikoto	437 591	45 880	(882)	(1 211)	-	481 378	(41 810)	(54 270)	382	(95 698)	385 680	395 781
Masbate	472 021	35 128	(1 494)	11 802	-	517 457	(125 574)	(40 519)	869	(165 224)	352 233	346 447
La Libertad	272 295	29 020	(499)	-	-	300 816	(169 721)	(57 001)	234	(226 488)	74 328	102 574
Limon	140 791	10 480	(85)	-	-	151 186	(87 197)	(20 101)	43	(107 255)	43 931	53 594
	1 322 698	120 508	(2 960)	10 591	-	1 450 837	(424 302)	(171 891)	1 528	(594 665)	856 172	898 396
Intérêts miniers non mis en valeur												
Masbate	72 682	-	-	(11 802)	-	60 880	-	-	-	-	60 880	72 682
Mines en cours de construction												
Fekola	631 524	276 776	-	555	-	908 855	-	-	-	-	908 855	631 524
Biens de prospection et d'évaluation (non assujettis à l'épuisement)												
Kiaka	61 527	3 380	-	-	-	64 907	-	-	-	-	64 907	61 527
Mocoa	28 717	287	-	-	-	29 004	-	-	-	-	29 004	28 717
Calibre	11 252	514	(11 766)	-	-	-	-	-	-	-	-	11 252
Fekola Regional	4 212	5 114	-	-	-	9 326	-	-	-	-	9 326	4 212
Toega	1 812	3 007	-	-	-	4 819	-	-	-	-	4 819	1 812
Autres	12 316	7 455	(3 865)	-	-	15 906	-	-	-	-	15 906	12 316
	119 836	19 757	(15 631)	-	-	123 962	-	-	-	-	123 962	119 836
Siège social												
Bureaux, mobilier et matériel	2 062	(235)	-	-	-	1 827	(1 134)	(206)	-	(1 340)	487	928
	2 148 802	416 806	(18 591)	(656)	-	2 546 361	(425 436)	(172 097)	1 528	(596 005)	1 950 356	1 723 366
Participations dans des coentreprises (comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence)												
Gramalote	41 193	12 531	-	-	-	53 724	-	-	-	-	53 724	41 193
Quebradona	1 201	-	(1 201)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 201
	42 394	12 531	(1 201)	-	-	53 724	-	-	-	-	53 724	42 394
	2 191 196	429 337	(19 792)	(656)	-	2 600 085	(425 436)	(172 097)	1 528	(596 005)	2 004 080	1 765 760

B2GOLD CORP.
TABLEAU DES INTÉRÊTS MINIERS (NOTE 23)
Exercice clos le 31 décembre 2015

(tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars américains, sauf indication contraire)

	Coût					Cumul des amortissements				Valeur comptable nette		
	Solde au 31 déc. 2014 \$	Coûts d'acquisition/ Entrées \$	Cessions/ sorties \$	Reclas- sement \$	Écart de conversion cumulé \$	Solde au 31 déc. 2015 \$	Solde au 31 déc. 2014 \$	Amortis- sement \$	Cessions/ sorties \$	Solde au 31 déc. 2015 \$	Au 31 déc. 2015 \$	Au 31 déc. 2014 \$
Immobilisations corporelles (assujetties à l'épuisement)												
Otijkoto	-	26 098	(363)	411 856	-	437 591	-	(41 810)	-	(41 810)	395 781	-
Masbate	420 644	46 455	(304)	5 226	-	472 021	(91 706)	(34 068)	200	(125 574)	346 447	328 938
La Libertad	296 102	26 552	(50 359)	-	-	272 295	(127 704)	(42 689)	672	(169 721)	102 574	168 398
Limon	142 772	21 042	(23 023)	-	-	140 791	(62 865)	(24 421)	89	(87 197)	53 594	79 907
	859 518	120 147	(74 049)	417 082	-	1 322 698	(282 275)	(142 988)	961	(424 302)	898 396	577 243
Intérêts miniers non mis en valeur												
Masbate	85 078	-	(7 170)	(5 226)	-	72 682	-	-	-	-	72 682	85 078
Mines en cours de construction												
Fekola	-	106 561	-	524 963	-	631 524	-	-	-	-	631 524	-
Otijkoto	430 668	9 877	-	(415 809)	(24 736)	-	-	-	-	-	-	430 668
	430 668	116 438	-	109 154	(24 736)	631 524	-	-	-	-	631 524	430 668
Biens de prospection et d'évaluation (non assujettis à l'épuisement)												
Fekola	514 965	44 528	(38 483)	(521 010)	-	-	-	-	-	-	-	514 965
Kiaka	58 336	3 221	(30)	-	-	61 527	-	-	-	-	61 527	58 336
Mocoa	28 652	65	-	-	-	28 717	-	-	-	-	28 717	28 652
Calibre	10 022	1 230	-	-	-	11 252	-	-	-	-	11 252	10 022
Pavon	6 238	2 294	(8 532)	-	-	-	-	-	-	-	-	6 238
Fekola Regional	2 954	1 258	-	-	-	4 212	-	-	-	-	4 212	-
Toega	726	1 086	-	-	-	1 812	-	-	-	-	1 812	726
Autres	7 112	5 204	-	-	-	12 316	-	-	-	-	12 316	10 066
	629 005	58 886	(47 045)	(521 010)	-	119 836	-	-	-	-	119 836	629 005
Siège social												
Bureaux, mobilier et matériel	1 768	382	(88)	-	-	2 062	(955)	(267)	88	(1 134)	928	813
	2 006 037	295 853	(128 352)	-	(24 736)	2 148 802	(283 230)	(143 255)	1 049	(425 436)	1 723 366	1 722 807
Participations dans des coentreprises (comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence)												
Gramalote	66 725	10 652	(36 184)	-	-	41 193	-	-	-	-	41 193	66 725
Quebradona	1 201	-	-	-	-	1 201	-	-	-	-	1 201	1 201
	67 926	10 652	(36 184)	-	-	42 394	-	-	-	-	42 394	67 926
	2 073 963	306 505	(164 536)	-	(24 736)	2 191 196	(283 230)	(143 255)	1 049	(425 436)	1 765 760	1 790 733